

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Comité 29/06/23



1923 **100** ANS 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION SONT CONCORDANTS SUR LEURS FLUX ANNUELS

- Les écritures du Trésorier reprennent les montants des titres et mandats établis pour l'exercice 2022
- Constat de la concordance des flux annuels respectivement tenus par le comptable public et l'ordonnateur
- Poursuite du travail mené par le SEDIF et le Trésorier sur la réconciliation des états détaillés des actifs et de l'inventaire

VISION GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Comité 29/06/23



ÉQUILIBRE GLOBAL RÉEL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

en M€	Recettes (R)	Dépenses (D)	Solde (R-D)
Mouvements réels	201,2	159,4	41,8
Opérations d'ordre	85,0	85,0	-
Reste à réaliser à reporter en N+1	-	8,7	-8,7
Report des résultats N-1	-	17,8	-17,8
Total mouvements budgétaires	286,3	271,0	+15,3

RECETTES RÉELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Recettes exprimées en M€	BP 2022 HT	BP + BS + DMs HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT
Produits de l'eau	89,9	84,8	83,5	100,4
Avances AESN et emprunts bancaires	57,7	47,7	44,4	46,1
Subventions AESN	5,1	5,1	5,0	6,1
Cessions de terrains	1,0	0,4	0,0	0,5
Autres recettes	6,2	6,3	6,2	1,1
Versements du délégataire	19,4	22,3	24,4	20,7
Contributions et remboursements des EPT	8,7	13,8	13,8	11,5
Reprise de provisions	-	2,2	2,2	
Affectation en investissement de l'excédent d'exploitation n-1	-	21,6	21,6	-
TOTAL Recettes réelles	188,0	204,1	201,2	186,4
TOTAL y compris reports & RAR			201,2	

DÉPENSES RÉELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses exprimées en M€	BP 2022 HT	BP + BS + DMs HT	CA 2022 HT	BP 2023 HT
Dépenses d'équipement	120,7	109,8	86,6	108,0
Dépenses de fonctionnement, hors intérêts d'emprunt	25,3	30,1	26,6	31,0
Annuité de la dette et remboursement d'emprunt	24,3	24,8	23,6	30,6
Rémunération du délégataire	17,5	21,3	22,4	16,7
Provisions	-	-	-	-
Acquisitions de terrains	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde d'exécution négatif report N-1	-	-	-	-
TOTAL Dépenses réelles	188,0	186,3	159,4	186,4
TOTAL y compris reports & RAR		204,1	177,2	

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre - Libellé	Budgeté 2022	Mandats émis	Rattachements	Crédits employés
011 - Charges à caractère général	34 132 179,00	10 577 351,60	22 374 676,53	32 952 028,13
012 - Charges de personnel	9 120 000,00	8 606 498,03	44 974,40	8 651 472,43
65 - Autres charges de gestion courante	596 519,00	514 312,80	17 041,33	531 354,13
Total des dépenses de gestion des services	43 848 698,00	19 698 162,43	22 436 692,26	42 134 854,69
66 - Charges financières	1 660 000,00	1 173 274,28	372 025,71	1 545 299,99
67 - Charges exceptionnelles	7 625 450,00	6 512 817,34	327 774,00	6 840 591,34
Total des dépenses réelles d'exploitation	53 134 148,00	27 384 254,05	23 136 491,97	50 520 746,02
023 - Virement à la section d'investissement	381 152,00	-	-	-
042 - Opération de transfert entre sections	78 991 000,00	77 712 836,47	-	77 712 836,47
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	79 372 152,00	77 712 836,47	-	77 712 836,47
Total	132 506 300,00	105 097 090,52	23 136 491,97	128 233 582,49

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre - Libellé	Budgeté 2022	Titres émis	Rattachements	Crédits employés
013 - Atténuations de charges	60 000,00	38 096,78	-	38 096,78
70 - Ventes de produits	120 827 000,00	98 477 327,19	23 227 893,90	121 705 221,09
74 - Subventions d'exploitation	-	123 736,00	-	123 736,00
75 - Autres produits de gestion courante	-	0,95	-	0,95
Total des recettes de gestion des services	120 887 000,00	98 639 160,92	23 227 893,90	121 867 054,82
76 - Produits financiers	42 000,00	41 583,60	-	41 583,60
77 - Produits exceptionnels	6 564 300,00	5 968 378,47	16 657,90	5 985 036,37
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	2 248 000,00	2 248 000,00	-	2 248 000,00
Total des recettes de gestion des services	129 741 300,00	106 897 122,99	23 244 551,80	130 141 674,79
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 765 000,00	2 764 170,10	-	2 764 170,10
Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 765 000,00	2 764 170,10	-	2 764 170,10
Total	132 506 300,00	109 661 293,09	23 244 551,80	132 905 844,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	Budgeté 2022	Crédits employés	Restes à réaliser	Total
20 - Immobilisations incorporelles	3 080 219,92	2 156 178,09	240 178,90	2 396 356,99
21 - Immobilisations corporelles	650 641,91	388 594,82	26 252,57	414 847,39
23 - Immobilisations en cours	106 276 303,70	84 235 388,66	8 432 930,43	92 668 319,09
Total des dépenses d'équipement	110 007 165,53	86 780 161,57	8 699 361,90	95 479 523,47
13 - Subventions d'investissement	-	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilés	23 140 000,00	22 102 760,23	-	22 102 760,23
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total des dépenses financières	23 140 000,00	22 102 760,23	-	22 102 760,23
45... Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement	133 147 165,53	108 882 921,80	8 699 361,90	117 582 283,70
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 765 000,00	2 764 170,10	-	2 764 170,10
041 - Opérations patrimoniales	10 000 000,00	4 591 531,52	-	4 591 531,52
Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 765 000,00	7 355 701,62	-	7 355 701,62
Total	145 912 165,53	116 238 623,42	8 699 361,90	124 937 985,32

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	Budgeté 2022	Crédits employés	Restes à réaliser	Total
13 - Subventions d'investissement	5 100 000,00	5 047 122,00	-	5 047 122,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	47 666 013,75	44 439 600,00	-	44 439 600,00
23 - Immobilisations en cours	-	3 600,89	-	3 600,89
Total des recettes d'équipement	52 766 013,75	49 490 322,89	-	49 490 322,89
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
106 - Réserves	21 607 013,29	21 607 013,29	-	21 607 013,29
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total des recettes financières	21 607 013,29	21 607 013,29	-	21 607 013,29
45... Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement	74 373 027,04	71 097 336,18	-	71 097 336,18
021 - Virement de la section d'exploitation	381 152,00	-	-	-
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	78 991 000,00	77 712 836,47	-	77 712 836,47
041 - Opérations patrimoniales	10 000 000,00	4 591 531,52	-	4 591 531,52
Total des recettes d'ordre d'investissement	89 372 152,00	82 304 367,99	-	82 304 367,99
Total	163 745 179,04	153 401 704,17	-	153 401 704,17

D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	17 833 013,51
--	---------------

RESULTAT CUMULE

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	128 233 582,49	132 905 844,89	4 672 262,40
Section d'investissement	142 770 998,83	153 401 704,17	10 630 705,34
Total	271 004 581,32	286 307 549,06	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comité 29/06/23



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (130,1 M€)

- Ventes d'eau 83,5 M€
 - (2021 : 99,4 M€)
- Résultat reversé du délégataire 24,4 M€
 - (2021 : 22,1 M€)
- Autres recettes (hors report du résultat) 22,2 M€
 - (2021 : 9,8 M€)

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (50,5 M€) 1/2

- Personnel 8,6 M€
 - (2021 : 8,1 M€)
 - ✓ Effectif budgétaire de 133 agents à temps complet et 2 à tiers temps
 - ✓ Masse salariale maîtrisée
 - 5 % du budget syndical d'exploitation, soit 1,5% du budget consolidé
 - Représente moins de 5 centimes sur le prix de l'eau au m3
- Charges à caractère général 11,5 M€
 - (2021 : 9,8 M€)
- Rémunération du délégataire 22,4 M€
 - (2021 : 19,8 M€)

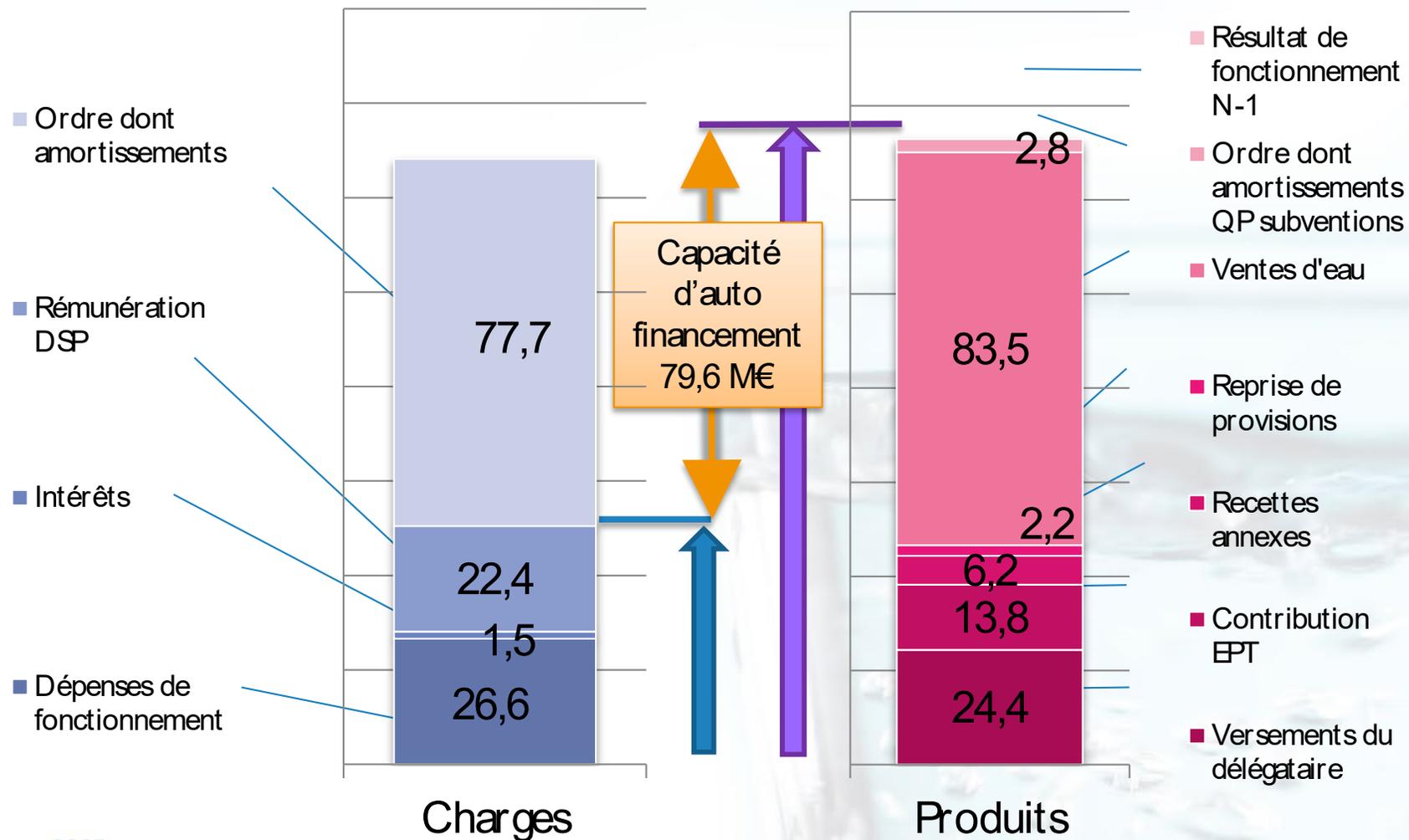
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (50,5 M€) 2/2

- Charges d'intérêt 1,5 M€
 - (2021 : 1,1 M€)
- Provisions et dépenses exceptionnelles 4,2 M€
 - (2021 : 0 M€)
 - ✓ Débat Public (1,0 M€)
 - ✓ Reprise provisions (2,2 M€)
 - ✓ Convention Saclay (1,0 M€)
- Programme solidarité Eau 2,4 M€
 - (2021 : 2,1 M€)

EQUILIBRE FINANCIER DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

128,2 M€

132,9 M€



SECTION D'INVESTISSEMENT

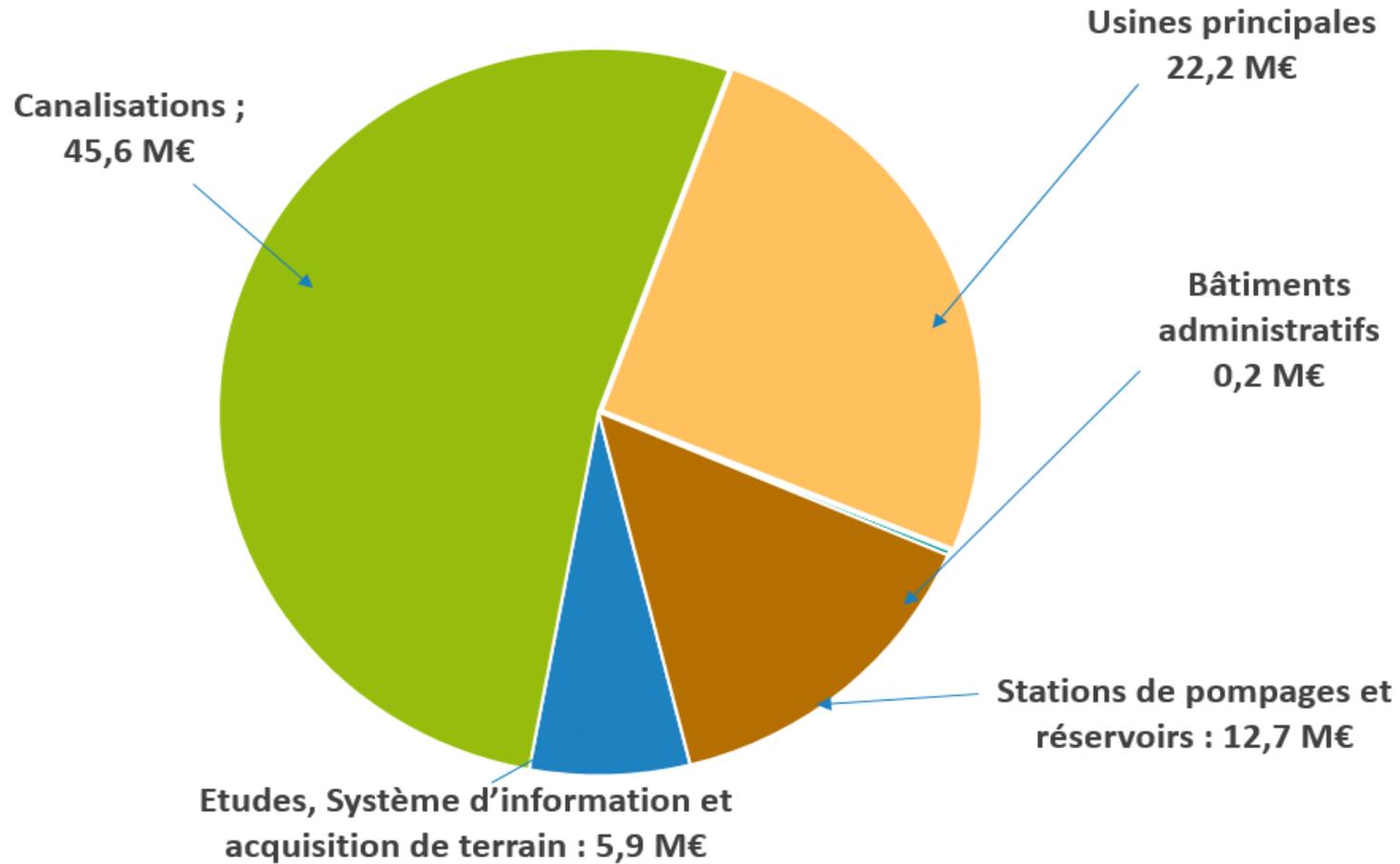
Comité 29/06/23



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (49,4 M€) HORS REPORTS

- Avances à taux 0 de l'Agence de l'eau (AESN) 0,4 M€
 - (2021 : 0,1 M€)
- Subventions AESN 5,0 M€
 - (2021 : 3,0 M€)
- Emprunts bancaires 44,0 M€
 - (2021 : 10,0 M€)

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT TECHNIQUES (86,6 M€)



LA DETTE DU SEDIF : TABLEAU DE BORD



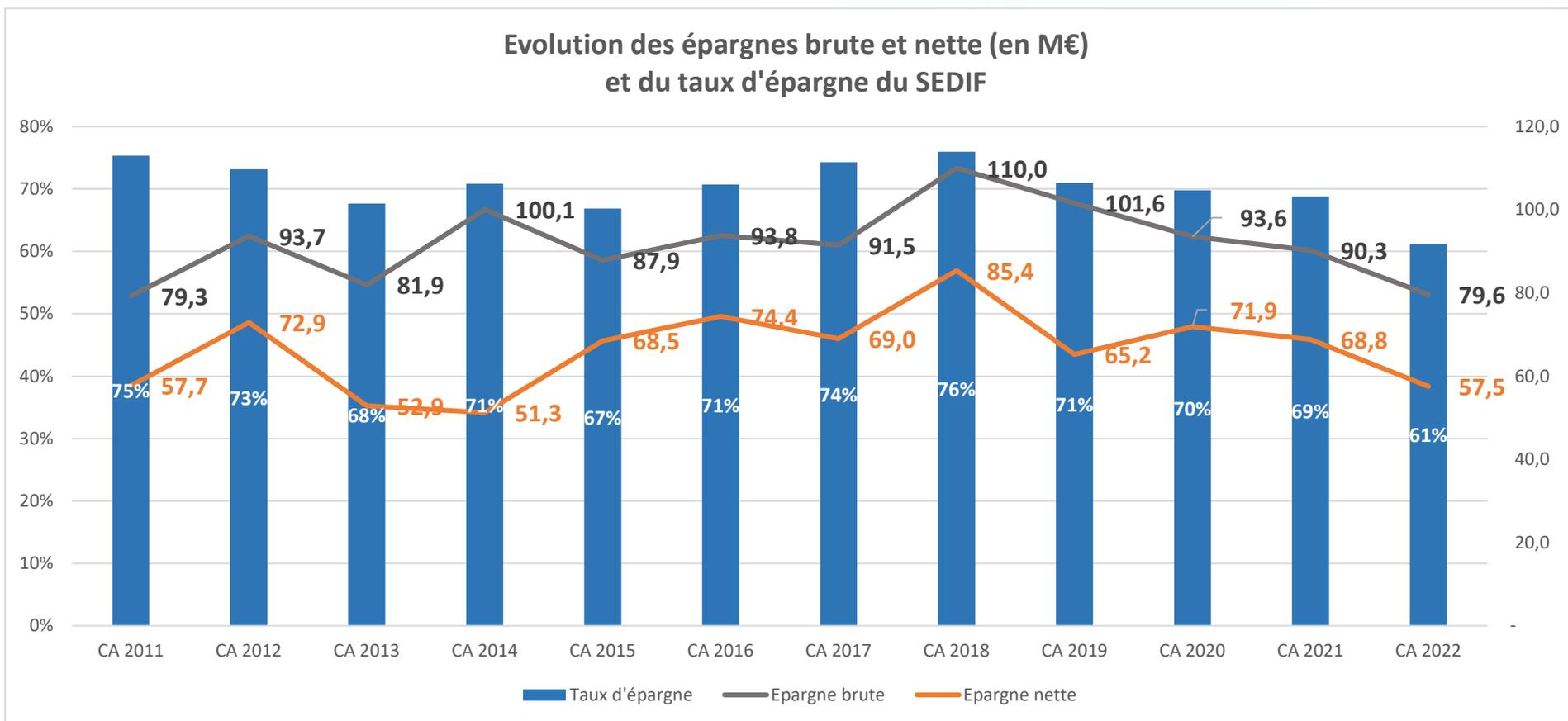
Arrêté au :	31/12/2022
ENCOURS TOTAL	183,3 M€
<i>-dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)</i>	40,7 M€
<i>-dont banques</i>	142,6 M€
Taux moyen global prévu pour l'exercice (hors emprunt nouveau)	1,11 %
<i>Taux fixe moyen des emprunts bancaires</i>	1,42 %
<i>Taux variable moyen estimé des emprunts bancaires</i>	1,49 %
Durée de vie résiduelle (a)	10 ans
Capacité de désendettement	2 ans et 4 mois
"Mouvements réalisés au : (hors réaménagements)"	31/12/2022
Remboursement en capital	22,1 M€
Intérêts	1,5 M€
Emprunt nouveaux 2022	44,4 M€
<i>-dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)</i>	0,4 M€
<i>-dont banques</i>	44,0 M€

RATIOS DE L'EXERCICE 2022

Comité 29/06/23

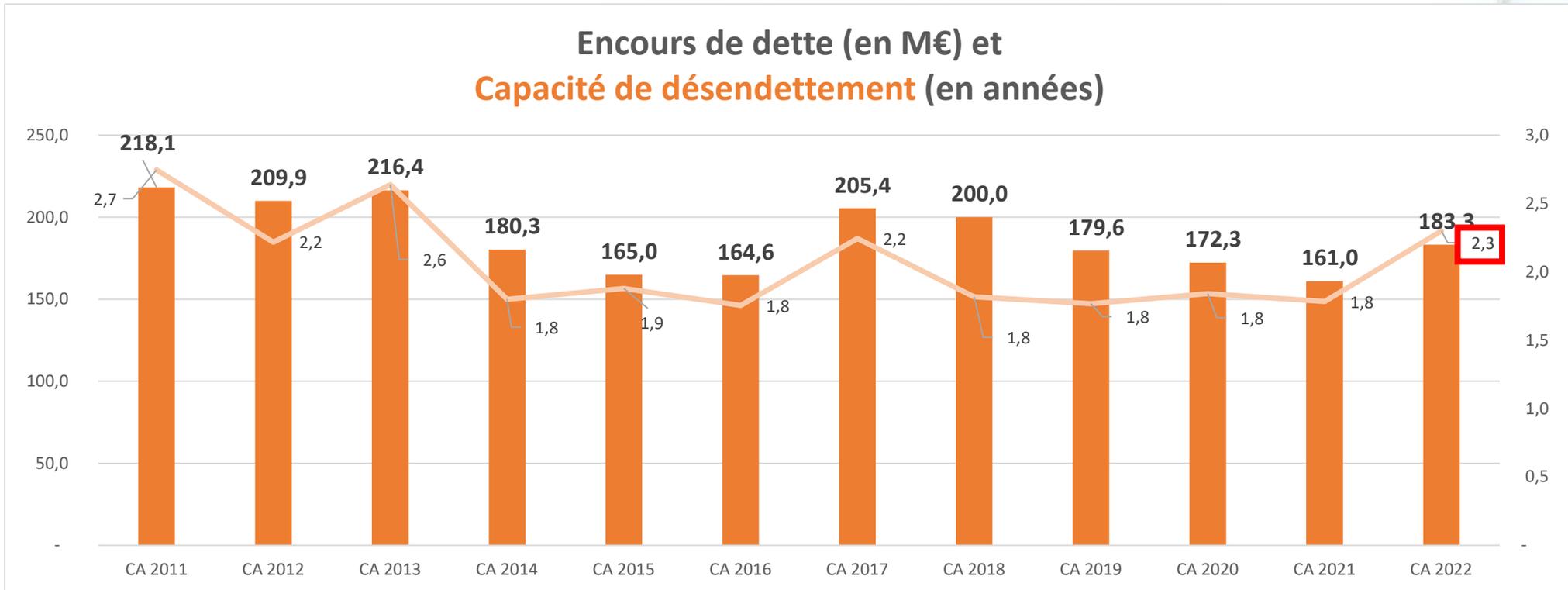


EPARGNE BRUTE ET NETTE, TAUX D'EPARGNE

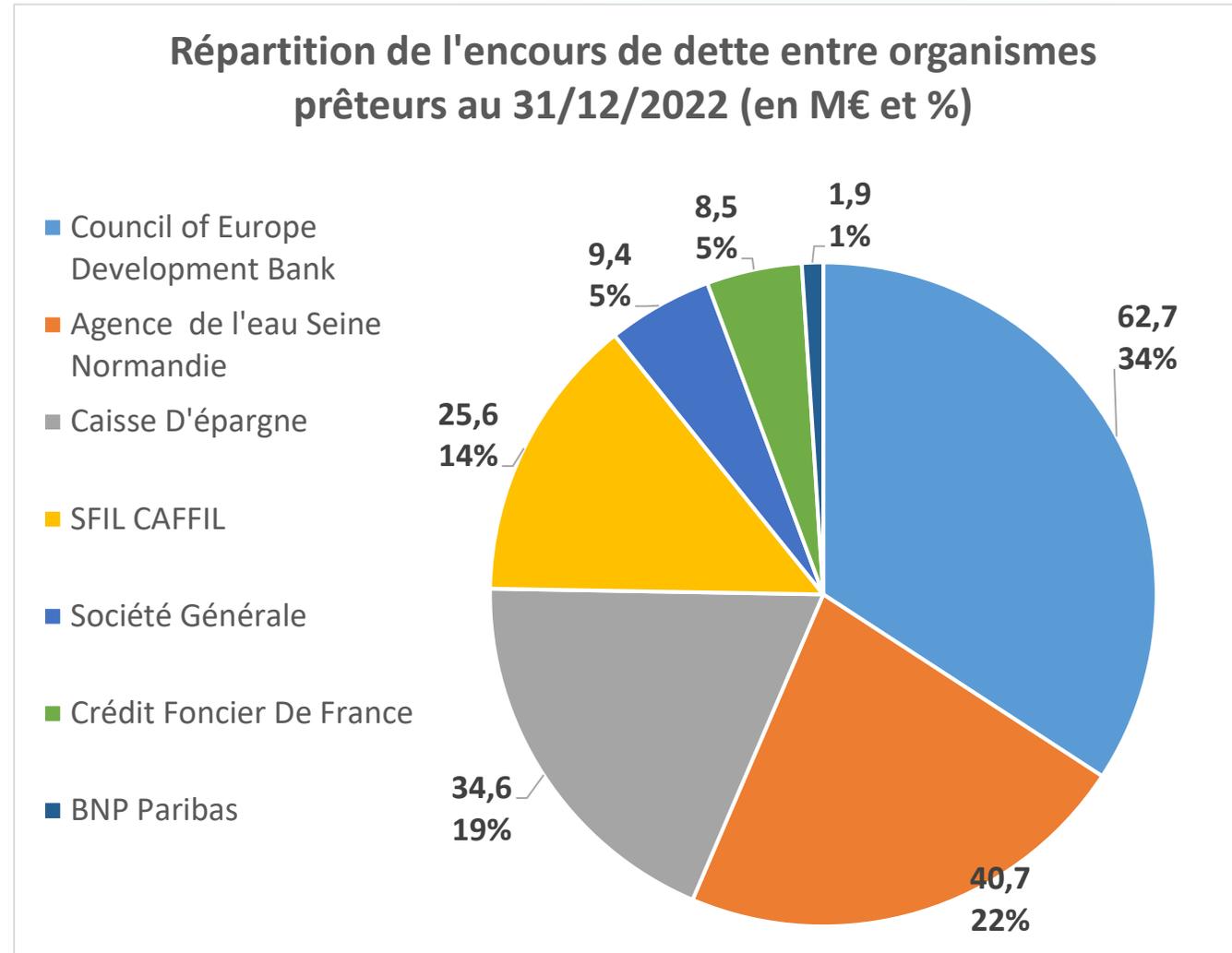


NB: épargne de gestion = RRF – DRF
 épargne brute = RRF – DRF – \hat{I}
 épargne nette = RRF – DRF – \hat{I} – K

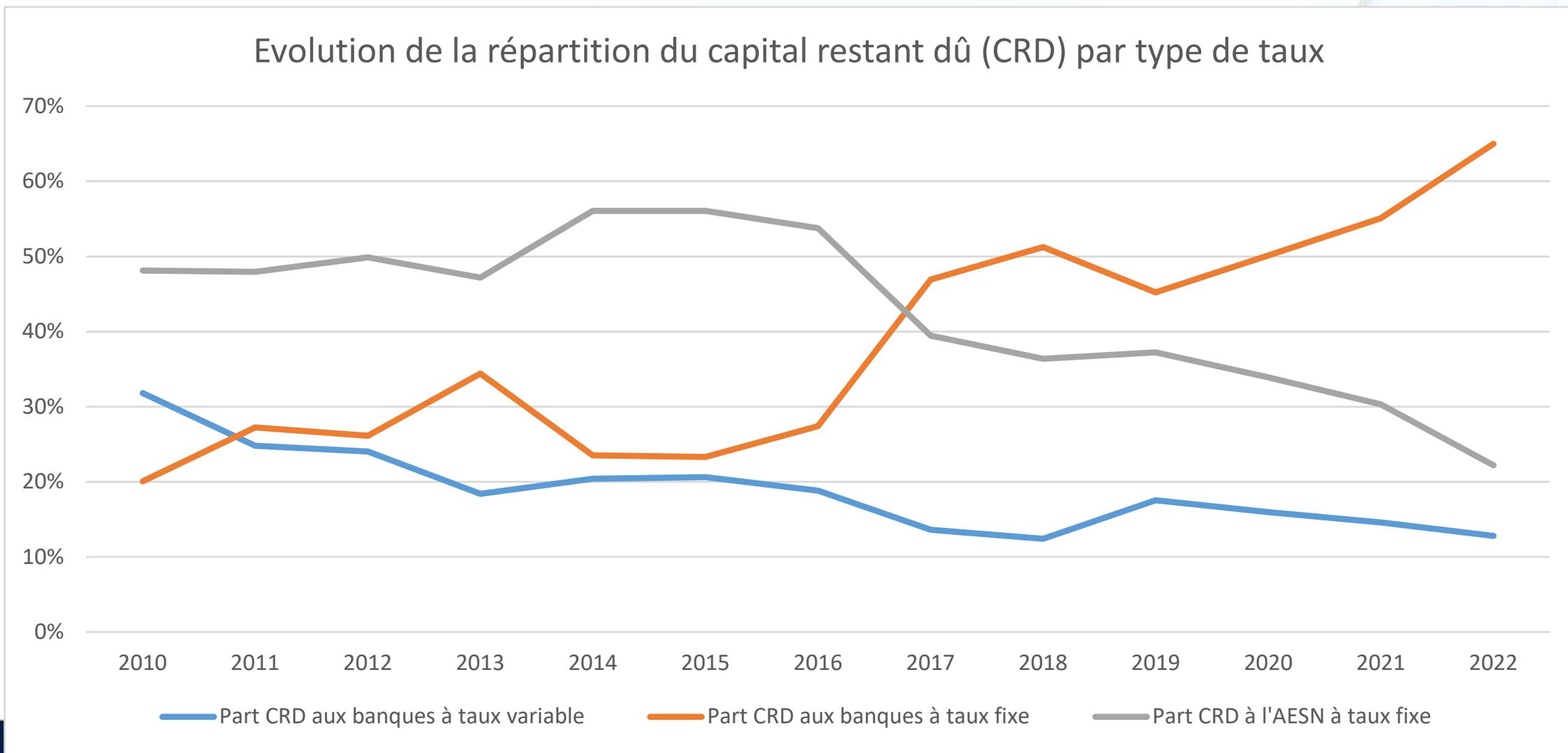
LA DETTE DU SEDIF RESTE MAÎTRISÉE ET SOUTENABLE



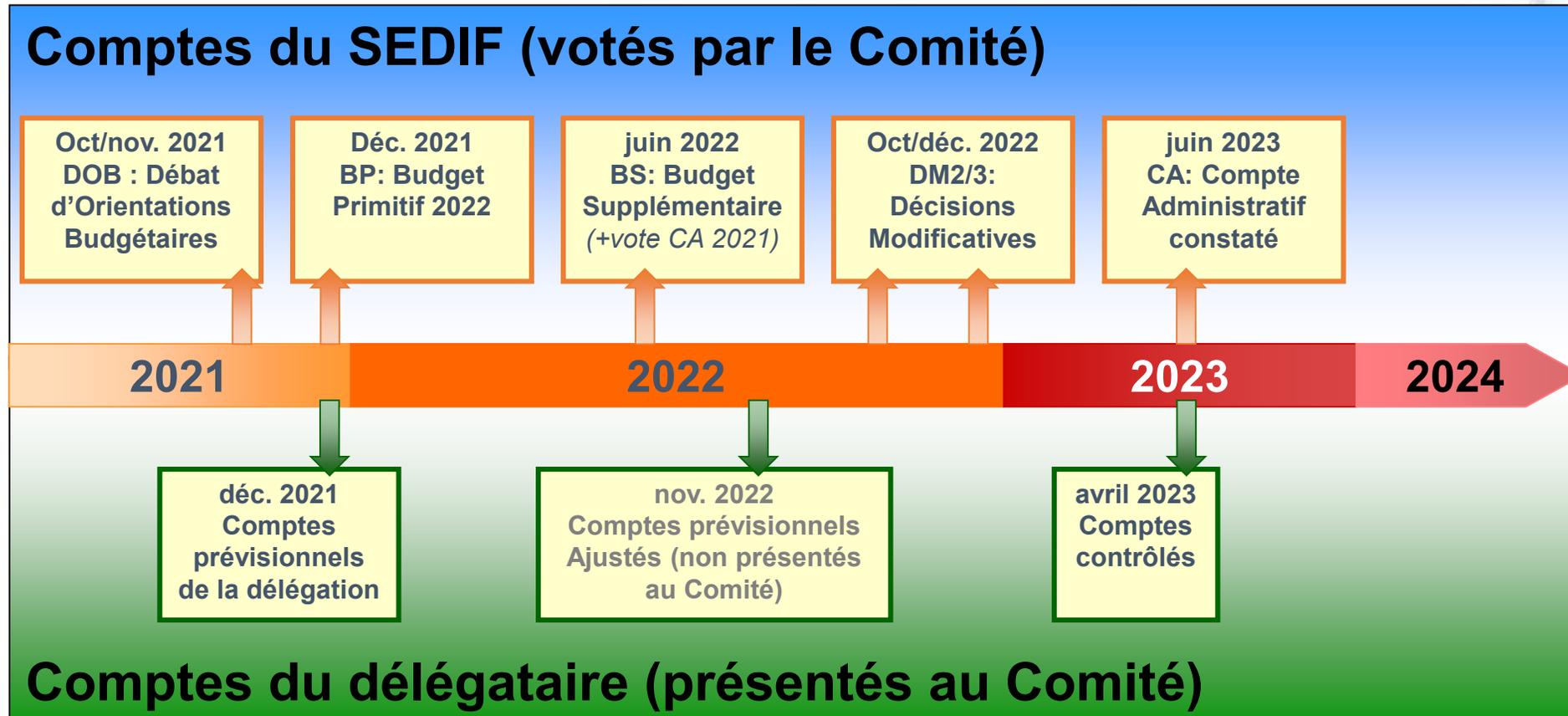
COMPOSITION DE LA DETTE DU SEDIF



EVOLUTION DE LA DETTE DU SEDIF PAR TYPE DE TAUX



« DÉROULÉ BUDGÉTAIRE » : EXEMPLE DES COMPTES 2022





SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Groupement
tuillet audit.

Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

**Contrôle de la délégation
pour l'exercice 2022**

Comité du 29 juin 2023

Groupement :

**Tuillet Audit, Naldeo Stratégies Publiques
& Cabinet Lacourte Raquin Tatar**



Remarque liminaire

Synthèse page 5

Les travaux présentés dans le rapport concernent l'intégralité du périmètre du contrat de DSP, concernant les éléments relatifs au compte d'exploitation, sans distinction d'une répartition par autorité organisatrice (entre le SEDIF et les 2 EPT qui sont désormais co-autorités organisatrices du contrat) ni pour les points de performance technique ou en matière de service rendu aux abonnés, qui ne peuvent être abordés qu'à l'échelle globale du périmètre géré au titre du contrat.

Le terme SEDIF peut donc parfois être assimilé aux « autorités organisatrices pilotant le contrat », au sens global du terme.

Toutefois, lorsque des spécificités territoriales existent, nos tests ont porté sur le périmètre du SEDIF.

1. Une application du contrat globalement satisfaisante

Synthèse pages 4 à 11

- **Le formalisme contractuel est globalement respecté :**
 - Rapports d'activité produits par le délégataire dans les délais contractuels,
 - Contenu et forme conformes aux exigences du contrat de DSP.
- **Points majeurs de l'année :**
 - Les volumes consommés autorisés comptés se sont établis à 256,7 Mm³, proches de ceux de 2021 (256,2 Mm³) et des années précédentes (hors année 2020 exceptionnelle). On observe donc une relative stabilité des volumes vendus sur ces dernières années,
 - Le rendement de réseau a été maintenu à 90,44 %, (> objectif contractuel de 90 %),
 - Forte attention du délégataire aux valeurs des indicateurs de performance, qui se situent pour la quasi-totalité à de très bons niveaux, témoignant d'une exploitation performante,
 - Un taux de facturation au réel par le système de télérelevé qui reste en deçà de l'objectif de 95 %, toujours du fait de la défaillance d'anciens modules radio,
 - Le rapport et le dossier annexe attestant des prestations du Groupe à la société dédiée (frais de siège) répond globalement aux objectifs du contrôle et au format attendu, même s'il est difficile d'apprécier le coût de prestations de certaines directions.

2. Un service à l'utilisateur qui atteint un haut niveau

Synthèse pages 12 à 20

Paramètres	Résultats
Continuité de la fourniture d'eau	Contrat rempli <ul style="list-style-type: none">Très bas niveau de réclamations écrites, la valeur de l'indicateur réglementaire étant de 0,99 ‰, que l'on peut comparer à des valeurs de 5,66 ‰ en 2014 avant la mise en service du télérelevé et de 3,90 ‰ en moyenne nationale en 2020 (statistiques SISPEA),Atteinte en 2022 de la quasi-totalité des objectifs de délais fixés dans les indicateurs contractuels relatifs au service à l'utilisateur,Utilisation croissante par les abonnés de l'application mobile "Mon eau & Moi",Nouvelle progression du nombre d'abonnés mensualisés ou en prélèvement automatique à l'échéance, qui atteint désormais plus de 60 % des abonnés,Poursuite satisfaisante de la mise en œuvre du programme « Eau Solidaire », dont le montant représente 0,86 % du montant des ventes d'eau aux abonnés. Ce programme est étendu depuis 2017 aux habitants payant l'eau dans leurs charges. Points de vigilance <ul style="list-style-type: none">Taux de factures sur index réel, à 93,86 %. Ce taux reste en dessous de l'objectif de 95 %, du fait de la persistance de défaillances de modules radio d'anciennes générations,Persistance d'écarts peu expliqués entre certains index télérelevés comparés à des lectures visuelles.
Relation clientèle	
Mise en eau	
Facturation	

 L'atteinte globale des objectifs relatifs au service à l'utilisateur s'établit à un très bon niveau (92,65 %), en légère hausse par rapport à l'exercice 2021 (92,50 %), bénéficiant à nouveau de l'atteinte en 2022 de la quasi-totalité des objectifs de délais fixés dans les indicateurs contractuels relatifs au service à l'utilisateur.

3. Une performance technique qui atteint également un haut niveau

Synthèse pages 21 à 30

Paramètres	Résultats
Gestion des installations	<p>Contrat rempli</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Qualité de l'eau distribuée au meilleur niveau, avec un taux de conformité microbiologique et un taux de conformité physico-chimique respectivement de 100,00 % et 99,97 % (indicateurs règlementaires P101 et P102 du SISPEA), plaçant le SEDIF à un très haut niveau de qualité,▪ Bonne tenue du rendement de réseau, à 90,44 %, qui s'établit ainsi de manière confirmée au-delà de l'objectif contractuel de 90 %. Intégration de l'Aide au Diagnostic du Réseau (ADR) dans les processus organisationnels, avec notamment un bilan quotidien de comparaison des volumes mis en distribution et des volumes consommés par secteur,▪ Action soutenue de mise à jour des mesures de fiabilité des installations, de protection cybersécurité et de conformité aux exigences des arrêtés administratifs,▪ Travaux de renouvellement réseau et usine conformes aux obligations contractuelles quantitatives (linéaires, montants) et qualitatives (délai, respect des cahiers des charges). <p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Taux de respect des délais contractuels pour les réfections de sol en amélioration, à plus de 93% contre moins de 90 % en 2020, mais restant en deçà de l'objectif contractuel de 95%,▪ Taux élevé de défaillance des modules. L'indicateur de disponibilité des index de télérelevé, à 88,60 %, bien qu'en augmentation, reste très en dessous de l'objectif de 92%.
Entretien et travaux	
Relevé des compteurs	



L'atteinte globale des objectifs relatifs à la gestion du service ressort à 89,51 %, à un bon niveau mais en recul par rapport à 2021 (90,86 %) du fait essentiellement des défaillances élevées de modules de télérelevé, qui nécessite une action plus forte du délégataire.

4. Une performance de haute qualité au plan du développement durable

Synthèse pages 30 à 33

Paramètres	Résultats
Volet environnemental Gestion des déchets et des chantiers	Contrat rempli <ul style="list-style-type: none">▪ Bonne mise en œuvre du plan de Management de l'Environnement,▪ Poursuite du dispositif Zéro Carbone : le service délégué compense entièrement ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles par des programmes de reforestation,▪ Economies de consommation d'électricité en nette hausse, à 5,26 % depuis 2011 à périmètre constant, bien qu'étant un peu en deçà de l'objectif de 5,7 %,▪ Nouvelle baisse des quantités d'émission de gaz à effet de serre (IP 167), qui s'est établie à 39,16 % par rapport à 2011, représentant 17 506 téqCO₂, au-delà de la baisse de 33 % exigée contractuellement pour l'année 2022,▪ Plus de 31 % de la flotte de véhicules légers du délégataire aujourd'hui à énergie propre,▪ Nouvelle progression de la valeur de l'indicateur de performance relatif aux contrôles de compactage, qui avait été en forte baisse en 2020 et s'établit en 2022 à 98,44 %, bien au-dessus de l'objectif de 90 %.
Volet social et sociétal	
Volet économique	

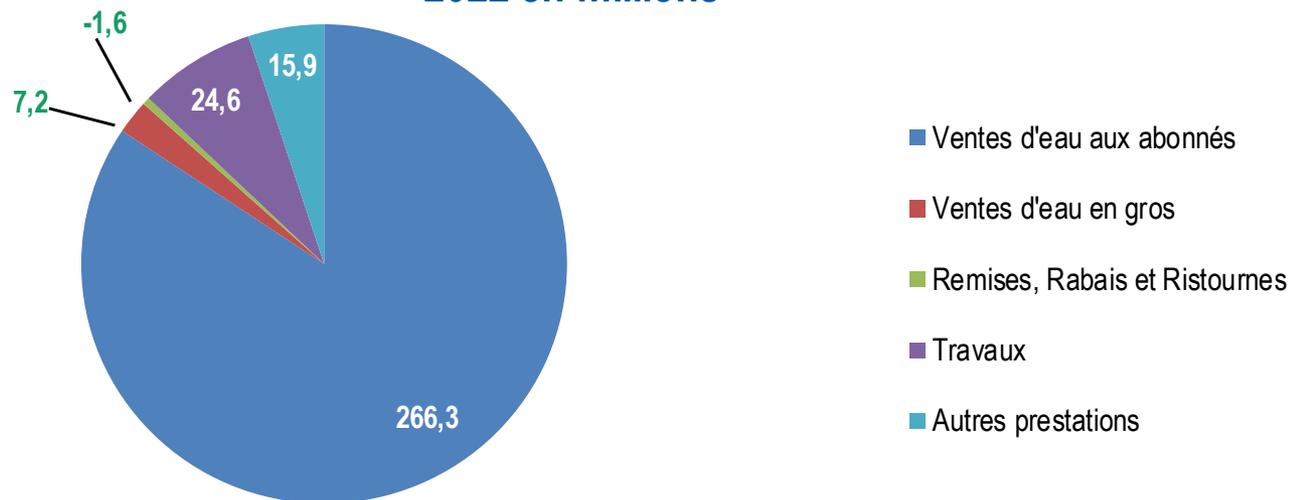


L'atteinte globale des objectifs relatifs aux actions de développement durable est en en forte hausse à 90,63 % (79,72 % en 2021), bénéficiant de la nette amélioration de plusieurs indicateurs, dont les « contrôles de compactage » et les économies d'électricité.

5. Le chiffre d'affaires de la société dédiée (hors redevances)

312,4 M€ Synthèse pages 39 à 40

**VEDIF - Décomposition du chiffre d'affaires hors redevances
2022 en millions**

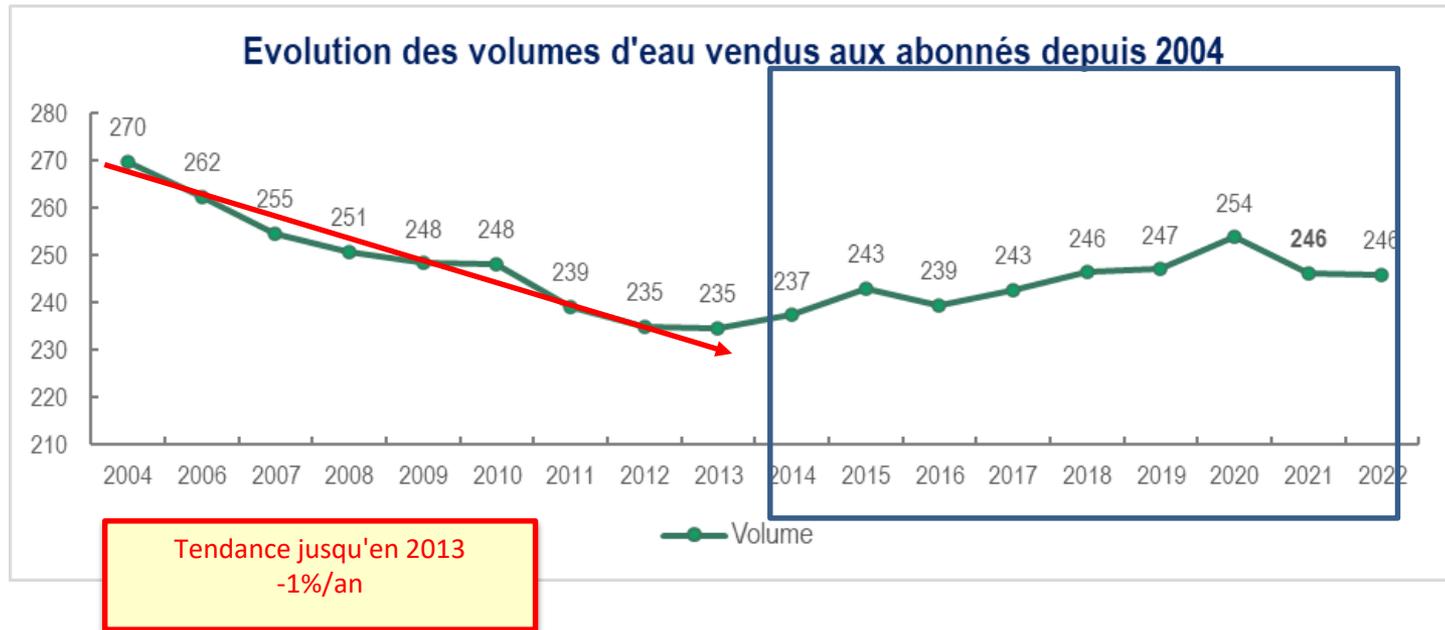


Le chiffre d'affaires hors redevances, est en hausse de +9 M€, soit +3 % :

- Ventes d'eau aux abonnés et remises : +11,5 M€ (+4,6%),
- Ventes d'eau en gros : +0,3 M€,
- Travaux et prestations de services : - 3,4 M€ (-7,6 %) - dont travaux -3,9 M€ (-13,6%).

6. Ventes d'eau aux abonnés : des volumes consommés en 2022 en baisse de 0,4% par rapport à 2021

Synthèse pages 40 à 41



Le volume d'eau consommé par les usagers pris en compte dans le chiffre d'affaires comptable est de 245,2 Mm3 en 2022 contre un volume de 245,3 Mm3 comptabilisé en 2021, soit une baisse de -0,4%. Après prise en compte du dénouement des estimations comptables 2020 et 2021, le volume d'eau consommé est stable.

7. Le prix de l'eau en 2022 Synthèse pages 42 à 43

Pendant plusieurs années, du fait d'une inflation très limitée, les actualisations tarifaires sont intervenues sur la base d'un coefficient contractuel de révision des tarifs (CRT) évoluant très peu d'une année sur l'autre.

Le contexte général de reprise de l'inflation en 2022 s'est matérialisé sur les indices utilisés pour le calcul du CRT.

Malgré l'augmentation du CRT de 4,34% en moyenne sur l'année 2022, le prix du tarif général tranche 1 n'a augmenté que de 2,7% compte tenu de l'absence d'augmentation de la part SEDIF en 2022.

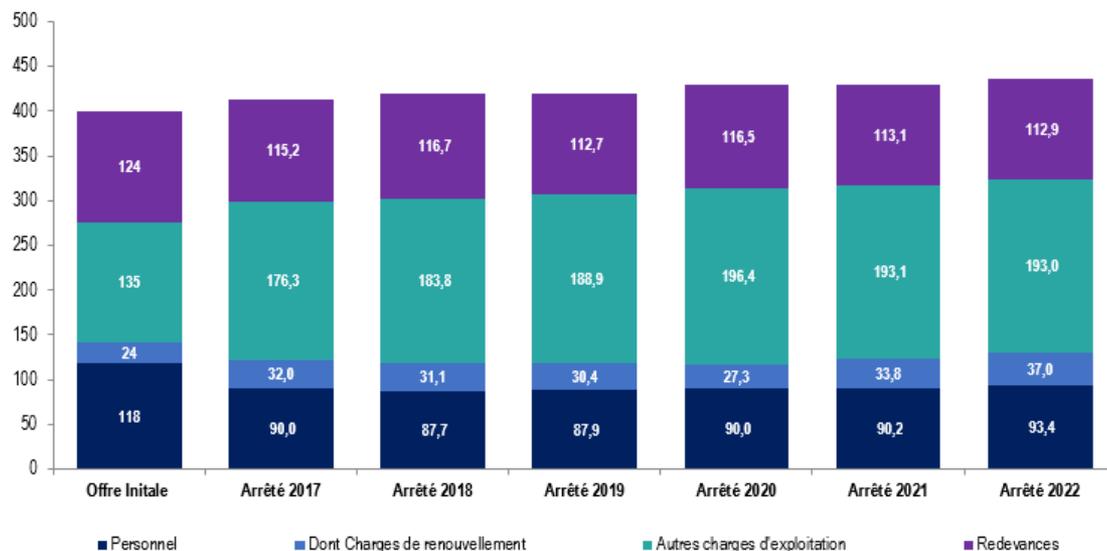
En outre, le CRT ayant dépassé la barre des 4% de réévaluation annuelle, le SEDIF a engagé une analyse de l'évolution de l'économie du contrat, conformément à son article 39.

Il en est ressorti qu'à date, les évolutions du CRT d'une part (et donc des recettes) et des charges du délégataire d'autre part, n'appelaient à court terme ni à une modification des tarifs ni à une adaptation de la formule d'actualisation.

→ **Point de suivi : évolution de ce coefficient en 2023 dans le contexte actuel d'inflation.**

8. Les charges (hors pénalités et versements financiers avec le SEDIF) de l'exercice augmentent de 0,73% Synthèse pages 44 à 51

Evolution des charges des 2017 à 2022

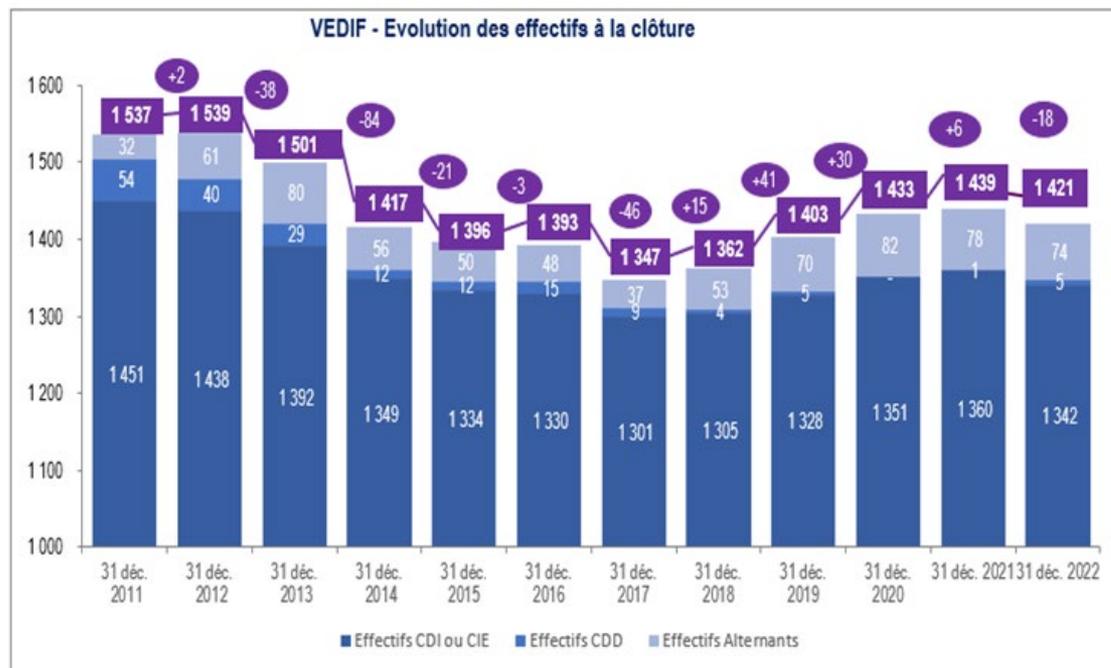


Les dépenses de renouvellement en 2022 s'élèvent à 37 M€

- Les charges du personnel sont en hausse sur l'exercice (+3,5%)
- Les autres charges d'exploitation comprennent principalement :
 - Achats et variation de stocks : 44,2 M€ (-2,3%),
 - Services extérieurs : 121 M€ (+3,4%),
 - Impôts et taxes : 8,1 M€ (+12%),
 - Amortissements et provisions : **12,2 M€ (+27,6%),**
 - Redevances : 112,9 M€ (-0,1%).

9. Un effectif au 31 décembre 2022 de 1 421 présents - 1 624 ETP y compris CDD, intérimaires et louageurs

Synthèse pages 47 à 48



Les effectifs propres sont en baisse (-18) par rapport à 2021.

Le recours aux intérimaires est à nouveau en hausse sur 2022, pour s'établir à 9,5% des effectifs.

Le recours aux louageurs a également à nouveau augmenté à un niveau jamais atteint depuis le démarrage du contrat.

Ces évolutions sont à replacer dans un contexte général difficile pour les recrutements.

Au global, les effectifs sont en baisse de -2% par rapport à 2021.

VEDIF - Intérimaires, louageurs et salariés

Effectifs ETP	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var (ETP)	Var (%)	
Intérimaires	85	90	108	126	140	177	170	163	162	137	152	154	2	1%	
Louageurs	55	70	65	59	68	64	69	71	68	62	88	90	2	2%	
Sal. prés. à la clôture de l'e	1 537	1 539	1 501	1 417	1 396	1 393	1 347	1 362	1 403	1 402	1 409	1 380	-29	-2%	
TOTAL	1 677	1 699	1 674	1 602	1 604	1 634	1 586	1 596	1 633	1 601	1 649	1 624	-25	-2%	
ETP selon offre initiale	1 660	1 614	1 565	1 515	1 475	1 440	1 410	1 381	1 365	1 343	1 330	1 320	-	10	-1%

10. Synthèse provisoire des pénalités contractuelles (avant CRT)

Synthèse pages 35 à 36

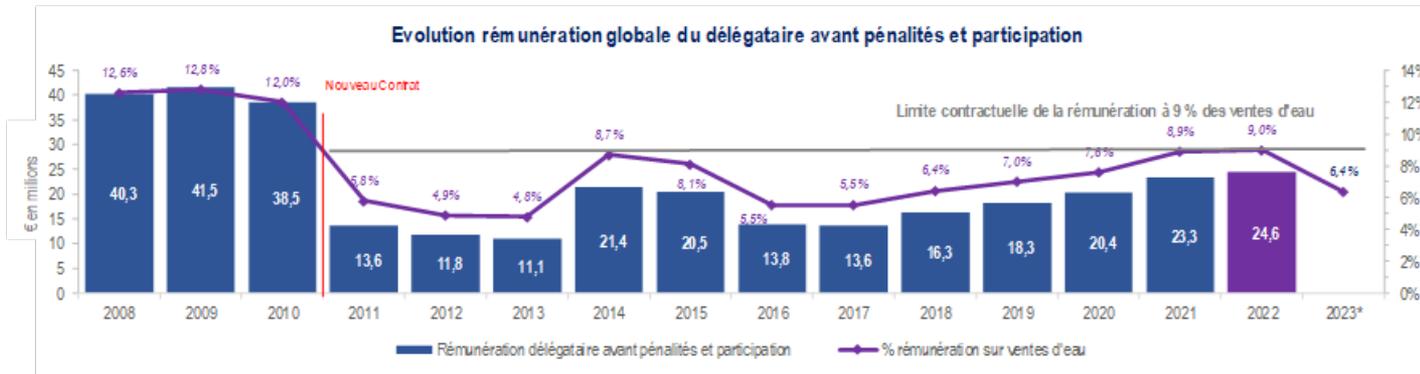
- **Le montant des pénalités arrêté provisoirement, est d'un montant de 180,4 K€ (avant application du CRT)**
- **Les pénalités sont principalement dues à :**
 - Indicateurs de performance, pénalités au regard des seuils : 64 K€,
 - Divers manquements aux exigences du contrat : 74,4 K€,
 - Divers éléments erronés ou manquants dans les rapports annuels : 42 K€.

- **Comme pour les exercices précédents, le délégataire a comptabilisé un montant prévisionnel de 400 K€.**

Le montant reflète toujours le haut niveau d'exigence fixé par le SEDIF dans son contrat, qui se traduit par une pénalisation significative des manquements constatés.

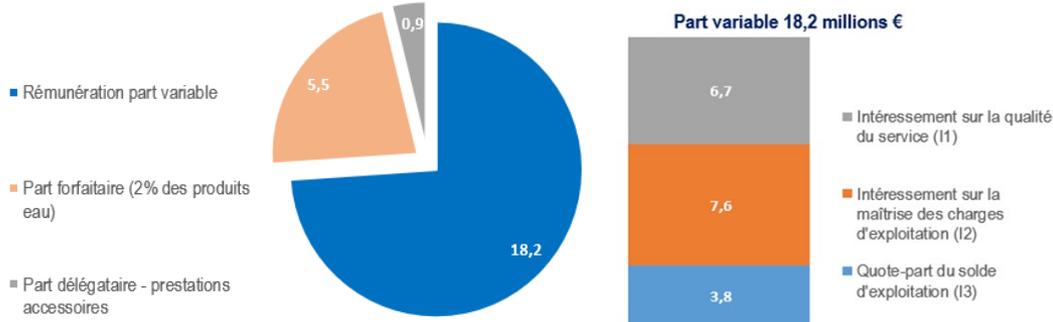
11. Rémunération du délégataire Synthèse pages 51 à 53

La rémunération du délégataire s'élève à 24,6 M€ avant pénalités, participation et régularisation sur l'exercice antérieur, soit 9% des Ventes d'Eau.



* Estimation maximale (moyenne des années 2011 à 2022 prévue à l'article 42.6 du contrat de DSP)

Décomposition rémunération globale 2022 avant imputation pénalités et participation



Part variable de la rémunération :

- **Maîtrise des charges**
100 % en 2022 comme en 2021
- **Intéressement sur la performance**
90,93% suite au contrôle contre 88% estimé par le délégataire dans les comptes (pour 2021 : 88 % estimé et 87,69% en réel)

L'évolution de la rémunération est principalement portée par celle du résultat courant avant impôts et notamment la hausse des ventes d'eau aux usagers.

12. Points d'attention et de suivi (1/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets	Constats
Dépenses de renouvellement	<p>Les charges affectées en 2022 au renouvellement des canalisations conduisent à un coût moyen présenté en augmentation de +7,7% par rapport à 2021, passant de 920 €/ml après recollement l'année dernière à 992€/ml cette année dans les comptes.</p> <p>Concernant les branchements, le prix unitaire de renouvellement d'un branchement est en augmentation de +18% par rapport à 2021, passant de 3 958 € l'année dernière à 4 670 € cette année ; montant unitaire élevé.</p> <p>Bien que ce niveau de coût unitaire pose question comme pour les exercices précédents, il est rappelé que le délégataire supporte 100 % du risque économique correspondant, qui est une obligation contractuelle portant sur le linéaire de canalisation et le nombre de branchements à renouveler.</p>
RODP (redevances d'occupation du domaine public)	<p>Comme auparavant, la charge liée aux redevances d'occupation du domaine public connaît une grande disparité de traitement avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une part, les conventions connues concernant les redevances des communes relevant du décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 plafonnées à 30 €/km,- d'autre part celle de la SNCF même si le dossier n'a pas connu d'évolution majeure sur l'exercice et qu'aucune charge ni provision n'est comptabilisée dans les comptes,- ou encore l'établissement public Paris La Défense un niveau de redevance au km élevé (plus de 25 000 € /km).

12. Points d'attention et de suivi (2/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets	Constats
Frais de siège	<p>Le contrat prévoit une contribution aux frais de siège de 2,9% des ventes d'eau soit 7,7 M€ pour 2022.</p> <p>Conformément au cadre contractuel fixé depuis 2017, le délégataire a fourni une description des prestations et appuis du Groupe, et une analyse des dépenses engagées par le Groupe au titre de 2022.</p> <p>Cette analyse est valorisée à l'aide de clés de répartition.</p> <p>Afin de pouvoir apprécier cette logique d'ensemble et notamment la matérialité et la valorisation des appuis et prestations apportés par le Groupe, le délégataire a fourni conformément au contrat, des éléments probants de leur matérialisation.</p> <p>Ces éléments répondent globalement à l'objectif attendu et aux termes du contrat, même s'il est difficile d'apprécier le coût de prestations de certaines directions.</p> <p>A défaut de pouvoir réaliser un audit des sociétés mères du délégataire et à l'issue de nos travaux d'analyse partagés avec le SEDIF, nous considérons que les éléments réunis et présentés par le délégataire se situeraient dans une fourchette de matérialisation des frais de siège de 8,7 M€ à 9,6 M€, au dessus du montant inscrit dans les comptes.</p>

12. Points d'attention et de suivi (3/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets	Constats
Mises en concurrence	<p>L'article 21.1 du contrat impose au délégataire de réaliser des mises en concurrence avec tous les fournisseurs représentant plus de 90 K€ d'achats par an (avant revalorisation selon le CRT).</p> <p>Nous avons mené des tests par sondages sur cet exercice et il n'en ressort pas d'anomalie. Toutefois, comme mentionné précédemment, il apparaît que 4 cas de sous-traitances attribuées à la SADE, filiale du groupe Veolia, auraient nécessité plus de formalisme, pour renforcer la transparence des consultations menées.</p>
Comptes d'observation	<p>L'avenant n° 8 (rencontre périodique prévue au contrat), approuvé par le Comité le 19 décembre 2019, a produit ses effets à compter de l'exercice 2020.</p> <p>Parmi les dispositions issues de celui-ci, on peut notamment citer la mise en place d'un mécanisme pérenne de répartition des recettes issues de ventes d'eau aux abonnés et de ventes d'eau en gros à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en affectant au compte d'observation une quote-part des produits.</p> <ul style="list-style-type: none">• 1,4 M€ au bénéfice du SEDIF au titre des ventes d'eau en gros du contrat avec la CA de Cergy Pontoise (CYO),• 0,1 M€ de charges générées au titre des volumes compensés.

12. Points d'attention et de suivi (4/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets

Constats

Provision pour dépréciation des comptes clients

Depuis 2015, le risque d'irrécouvrabilité portant sur les créances non encaissées par millésimes de facturation est estimé sur la base d'une projection des encaissements et des admissions en non-valeur futures pour tous les millésimes. Cette estimation de taux est appliquée aux créances garanties.

Pour l'estimation du risque portant sur le millésime 2022, le délégataire a abouti à une hypothèse de taux d'irrécouvrabilité de 1,04% (contre 1,09% pour le millésime 2021 estimé en 2021 réestimé à 1,10% en 2022 ainsi que 1,16% pour le millésime 2020 estimé en 2020 réestimé à 1,05% en 2022).

En complément, le délégataire a estimé depuis l'exercice 2020 une dépréciation supplémentaire eu égard aux impacts de la crise sanitaire en termes de ralentissement de l'activité judiciaire et de dégradation de la solvabilité des ménages et des entreprises.

En sus, au 31 décembre 2022 le délégataire a estimé une provision complémentaire pour les millésimes autres que 2020 et 2021, qui comprend trois composantes :

- Complément périmètre Covid ante 2020,
- Covid 2022,
- Complément crise économique.

La provision statistique se trouve répartie également sur l'ensemble des créances, alors même qu'elle est déterminée globalement. La provision complémentaire porte quant à elle sur les créances jugées les plus à risques, celles qui mécaniquement devraient recevoir une quote-part de la provision statistique plus importante qu'un calcul égalitaire comme déjà exposé sur les exercices précédents.

Même s'il est difficile d'apprécier les effets de la crise sanitaire et économique sur le niveau final de recouvrement de la facturation 2022, à ce stade, la nécessité d'une provision complémentaire n'est pas démontrée, notamment au regard de la réestimation à la baisse du risque observé cette année sur la provision statistique ainsi que par la reprise nette constatée sur l'exercice 2022.

Le dénouement de cette provision et de la marge de prudence associée sera un point d'attention de fin de contrat.

12. Points d'attention et de suivi (5/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets	Constats
Provision pour sinistres	<p>Le délégataire actualise chaque année l'appréciation du risque sur chacun des dossiers de sinistres (de l'exercice ou des exercices antérieurs).</p> <p>Lors des exercices précédents, les tests menés ont permis d'identifier que les règles de gestion induisent une marge de prudence dans les montants provisionnés sur l'ensemble de ces sinistres. Les tests réalisés sur cet exercice confirment cette appréciation.</p> <p>Cette prudence a globalement été corroborée par la mise en œuvre de méthodes de calculs alternatives par nos experts en actuariat. Le délégataire a lui-même réalisé une étude alternative, dont il ressort un écart (de prudence) de l'ordre de 1,5M€ avec une estimation basée sur les couts moyens historiquement constatés hors inflation éventuelle.</p> <p>Si cet écart est d'un niveau plus faible que ceux mis en évidence par chacun des calculs alternatifs que nous avons effectués, il matérialise la prudence embarquée dans la provision comptabilisée actuellement.</p> <p>Le dénouement de cette marge de prudence sera un point d'attention de la fin du contrat.</p>

12. Points d'attention et de suivi (6/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets	Constats
Provisions pour obligations de fin de contrat	<p>Au travers de l'avenant 9 conclu en 2020, les obligations du délégataire en fin de contrat ont été reprecisées.</p> <p>L'estimation de la provision pour obligations de fin de contrat a été établie sur cette base : pour chacune des obligations listées, le délégataire a estimé les coûts à engager. En 2022, cette estimation est inchangée dans ses principes, toutefois certains postes ont été actualisés au regard de l'augmentation estimée des coûts unitaires et au titre de la fin de contrat, rendue plus complexe par une approche multi-autorités organisatrices, avec les EPT.</p> <p>La charge complémentaire étant étalée sur la durée restante du contrat de 2 ans, la provision de fin de contrat est de 9,5M€ en 2022.</p> <p>Cette estimation appelle des observations similaires à l'exercice précédent. Ainsi, il apparait que la provision intègre une marge de prudence importante (complément sur la provision sinistres non nécessaire avec le niveau global des provisions sinistres réalisé chaque exercice selon notre analyse (1,1M€), dimensionnement des coûts en termes de moyens humains et matériels en 2024 pour respecter les obligations de fin de contrat précisées notamment dans l'avenant 9), compensée cependant par l'étalement de la charge évoqué ci-dessus. Ce point sera à revoir sur le prochain exercice.</p> <p>En complément, il est rappelé que cette provision sera dénouée en phase de clôture du contrat.</p>

12. Points d'attention et de suivi (7/7) Synthèse pages 58 à 70

Sujets	Constats
Réforme des impôts de production	<p>La réforme des impôts dits de production est entrée en vigueur en 2021. Cette réforme combine 3 mesures : la réduction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la réduction de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ainsi que l'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET).</p> <p>Cette réforme induit une diminution pérenne des charges de la société qui ne pouvait être anticipée dans l'offre initiale du délégataire.</p> <p>→ Des discussions ont d'ores et déjà été engagées par le SEDIF avec le délégataire pour définir des modalités de répercussion partagée de cet effet favorable pour les comptes du service de l'eau (représentant un montant estimé à 4,5 M€ en vision cumulée sur les exercices 2021 à 2023).</p>

AJUSTEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT 2023, ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT



Comité
jeudi 29 juin 2023

1923 **100** ANS 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

Dépenses d'investissement - année 2023

Le budget pour cette année 2023 s'élève à **115,8 M€ H.T.** (dépenses d'équipements concernant le patrimoine technique du SEDIF hors acquisitions foncières).

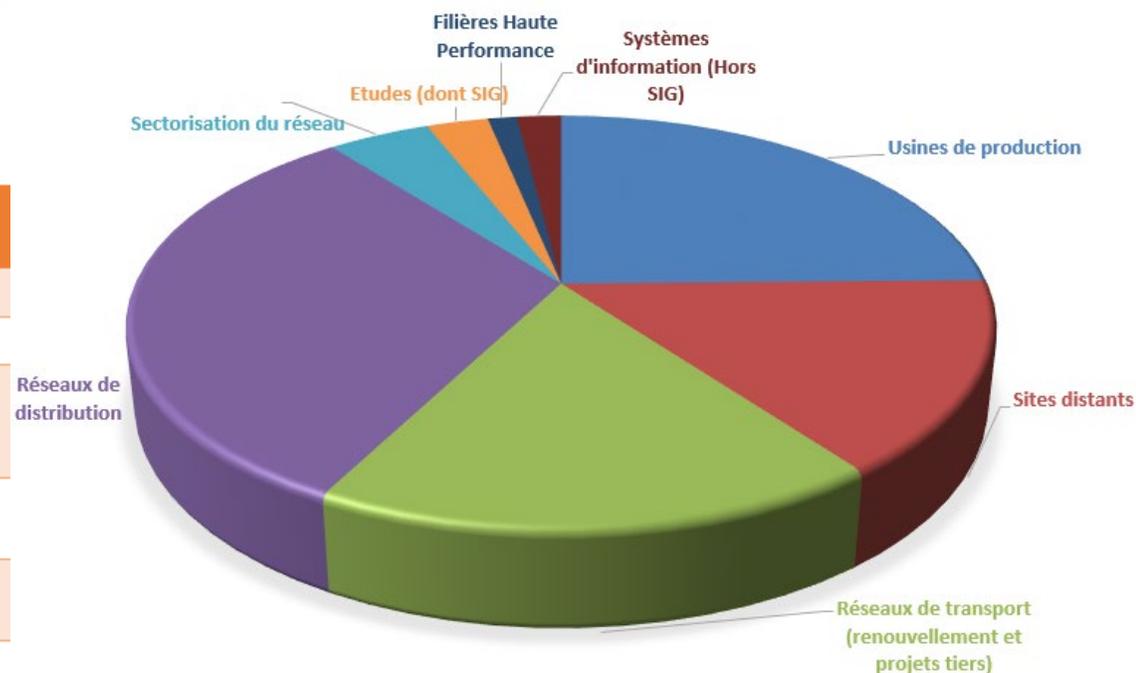
Ces dépenses se répartissent en 3 postes principaux :

le réseau (transport, tiers et distribution) : 50 %,

les usines : 25 %,

les sites distants : 15 %

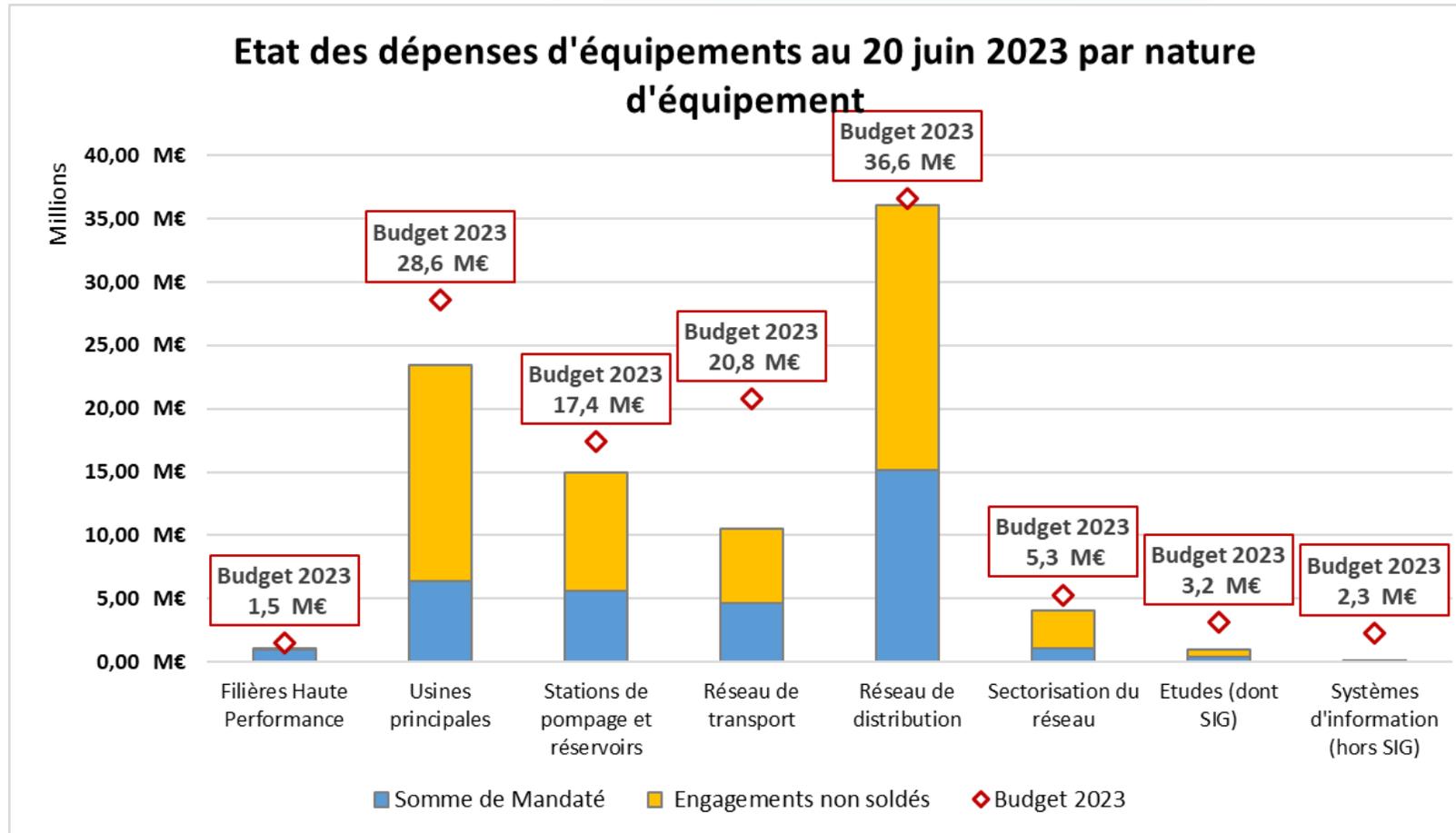
Unité fonctionnelle	Budget 2023	% des besoins
Usines de production	28,6	25
Sites distants	17,4	15
Réseaux de transport (renouvellement et projets tiers)	20,8	18
Réseaux de distribution	36,6	32
Sectorisation du réseau	5,3	5
Etudes (dont SIG)	3,2	3
Filières Haute Performance	1,5	1
Systèmes d'information (Hors SIG)	2,3	2
TOTAL	115,8	100



Pas de Budget supplémentaire
(virements de crédits prévus)

Etat d'avancement des travaux d'équipement pour l'exercice 2023

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2023 : 115,8 M€ H.T.



Taux d'exécution budgétaire au 20-06-2023 : 29,5 % - (NB 21,6% en 2022)

Taux « mandaté + engagé au 20-06-2023 : 78,6 % - (NB 72,3% en 2022)

Usines de production

Usine de Choisy-le-Roi

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2014000	Renouvellement des vannes des liaisons hydrauliques	11,3	2,6	sept-2022	janv-2025	30%
2016002	Refonte de l'unité élévatoire	33,6	4,8	juin-20	août-2026	50%
2017001	Refonte de l'unité d'ozonation	22,1	3,2	fév-22	janv-2026	35%

Usine de Méry-sur-Oise

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2013034	Refonte de l'unité de filtration sur sable	30	7,2	juil-20	mars-2025	60%
2015031	Rénovation de l'unité de décantation T1	13,4	3,2	nov-20	sept-2025	55%

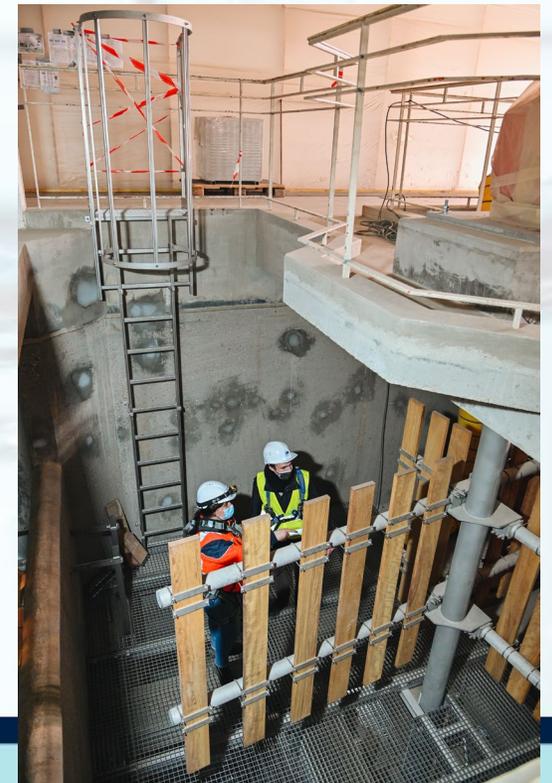
Usine de Neuilly-sur-Marne

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2014050	Renouvellement des vannes des liaisons hydrauliques	8,8	1,7	nov-22	sept-2025	20%

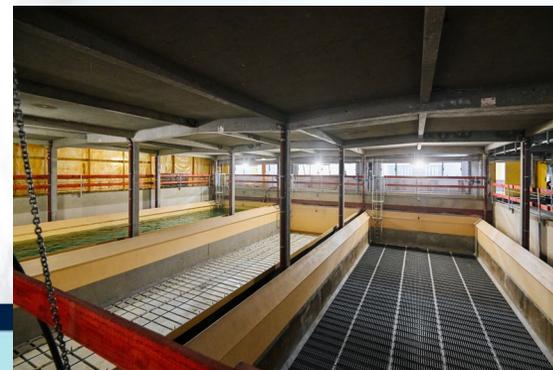
Unité élévatoire Choisy



Décanteurs A Méry



Unité de filtration Méry



Stations de pompage et réservoirs

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2013120	Refonte du site de Villiers-le-Bel	4,3	2,2	avril-2022	mai-2024	60%
2014141	Refonte du site de Palaiseau	17	3,8	juin-19	juin-2024	80%
2015152	Rénovation de la station de Pierrefitte	7,5	2,3	sept-2022	juil-2025	30%



Stations de pompage et réservoirs

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2015151	Renouvellement d'équipements de la station de Villetaneuse	7,1	1,9	mai-2022	juil-2025	35%
2017103	Création chloration et rénovation complète du R5 de Châtillon	10,7	2,3	janv-2023	juin-2025	20%



R5 Châtillon
Toitures végétalisées des cuves

R5 Châtillon
Sous-sol (équipements, conduites)



Station de Villetaneuse

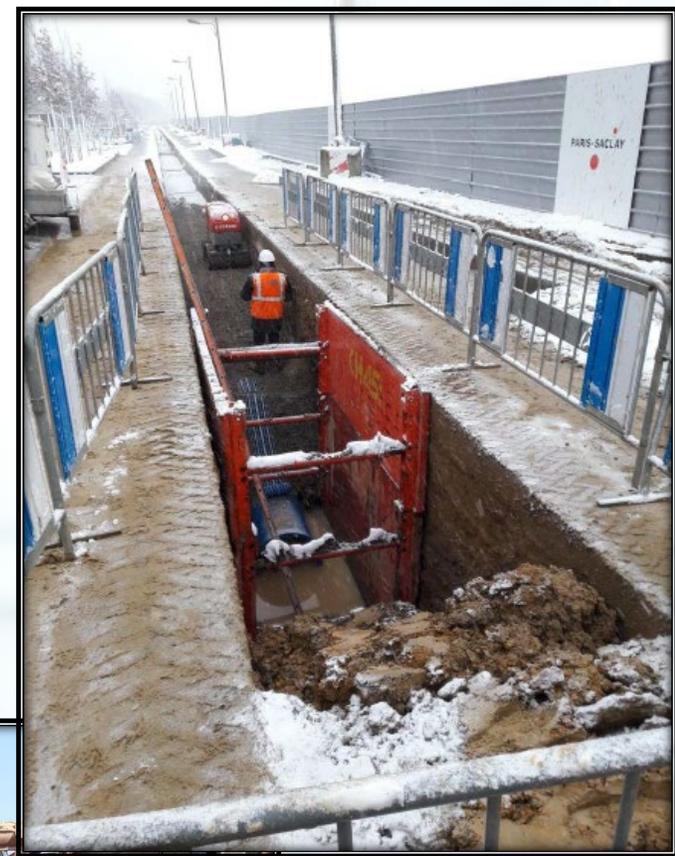


Station de Pierrefitte



Réseau de transport

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2020201	DN400 Villiers-le-Bel – rue Salvador Allende	2,3	1,8	mars 2023	mars-2024	50%
2016202	DN 600 Saint-Maur Joinville à Saint-Maur-des-Fossés	5,8	2,5	nov-21	déc-2023	80%
2014230	Bouclage Palaiseau Saclay	30,1	4,1	sept-17	fév-2025	80%



Renouvellement
du DN600 St-
Maur – Joinville



Bouclage Palaiseau Saclay

Réseau de distribution et sectorisation

En 2023, le programme de renouvellement 2021-2023 porte sur un rythme prévisionnel de 44 kilomètres annuels.

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2020240	Renouvellement des canalisations de distribution 2020-2023	255,6	34,4	déc-20	sept-2024	70%



Lot 3 – renouvellement canalisations de distribution

Cette opération vise à améliorer le rendement du réseau par une meilleure maîtrise des débits en cloisonnant le réseau en 90 secteurs plus petits.

Numéro	Intitulé	Montant du programme	Budget 2023	Date prévue début travaux	Date prévue fin travaux	Avancement des travaux
		M€ H.T.	M€ H.T.			
2016350	Sectorisation	19,9	5,3	oct-19	déc-2025	65%

Travaux de sectorisation : Argenteuil



Recherche, études et partenariats – année 2023

Pour l'année 2023*, un budget primitif a été voté à hauteur de **2 M€ H.T.**

Des ajustements sont proposés, à hauteur de 0,2 M€ H.T. afin de tenir compte des besoins des services opérationnels, réparties de la manière suivante :

Principaux postes	BP 2023 en € H.T.	BS 2023 proposé en € H.T.	TOTAL 2023 en € H.T.	% des dépenses
Recherche	680 000	-	680 000	32
Etudes	1 068 850	178 700	1 247 550	58
Partenariats	220 000	25 000	245 000	10
Total général	1 968 850	203 700	2 172 550	100

*Hors études informatiques

Exemples de projets :

Recherche : PIREN SEINE, microplastiques, suivi de la matière organique des ressources (partenariat SIAAP – mise au point des analyseurs de MO)

Etudes : schémas directeurs spécialisés notamment celui des réserves, du plan de management de la sûreté, de l'ultime secours, ...

Partenariats : le plan d'action sur les captages de la Fosse de Melun, ...

Matériels et méthodes : prélèvements

Eau brute

- ~5 L prélevés sur « pissette »
- Bocaux « Le Parfait » sans plastique

Eau produite

- Filtre métallique ø 48 mm
- Maille 14 µm
- ~500 L filtrés

Colloque annuel de restitution du PIREN-Seine

6 & 7 octobre

Auditorium Marie Curie du CNRS

2022

Préprogramme et ouverture des inscriptions

PIREN Seine CNRS SORBONNE UNIVERSITÉ

RELATIONS INTERNATIONALES ET SOLIDARITÉ

Comité du jeudi 29 juin 2023



SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE

SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

1923

100 ANS

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

RELATIONS INTERNATIONALES ET SOLIDARITÉ

L'exécution financière est conforme aux attentes

- 24 opérations en cours d'exécution
- une subvention annulée à la demande de l'association (SEVES), car les autorités maliennes n'ont pas autorisé le démarrage du projet

Au programme complémentaire 2023, il est proposé d'attribuer **1,28 M€ à 12 projets** dont

- 8 suites d'opérations et
- 4 nouvelles.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2023



50 k€ à l'Association des Burkinabè de Lyon pour la création d'une adduction d'eau potable à Tovor, commune de Zambo au Burkina Faso



50 k€ à L'APPEL pour l'extension du réseau d'eau de Faratsiho, région de Vakinankaratra à Madagascar



100 k€ à ELANS pour la mise en place du service public d'eau potable, commune de Fokoué, région de l'Ouest au Cameroun

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2023



75 k€ à Experts-Solidaires pour
la réhabilitation et l'extension du système d'eau potable de
Némataba, en Casamance au Sénégal



135 k€ à Experts-Solidaires pour
la création d'une conduite de transport alimentant
3 systèmes d'eau existants (prov. Taroudant, Maroc)



160 k€ au Gret pour
la mise en place de services d'eau à Agnafiafy et Ifotatra,
commune de Sainte-Marie à Madagascar

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2023



130 k€ à HAMAP pour
extension du réseau d'eau de la commune rurale de Timbi
Touni en Guinée,



125 k€ à Inter Aide pour
le programme Services d'Eau Durable Ruraux d'Analamanga, à
Madagascar



2,4 k€ à Manao Manga pour
la construction de 2 puits dans le village de Bemahasoia, à
Madagascar, 2 400 €

1923

100 ANS

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

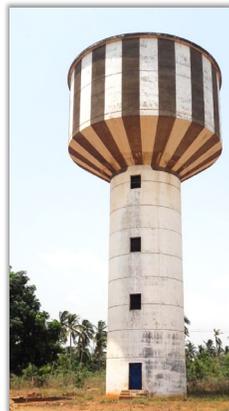
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2023



150 k€ à SEVES pour
le renforcement de l'accès, des acteurs et de la viabilité du
service public de l'eau au Tchad,



150 k€ à SEVES pour
le projet Initiatives Durables pour l'accès à l'Eau dans la
commune de Ngaoundal, au Cameroun



160 k€ à SEVES pour
le renforcement de l'accès à l'eau potable d'Anfoin,
au Togo

1923

100 ANS

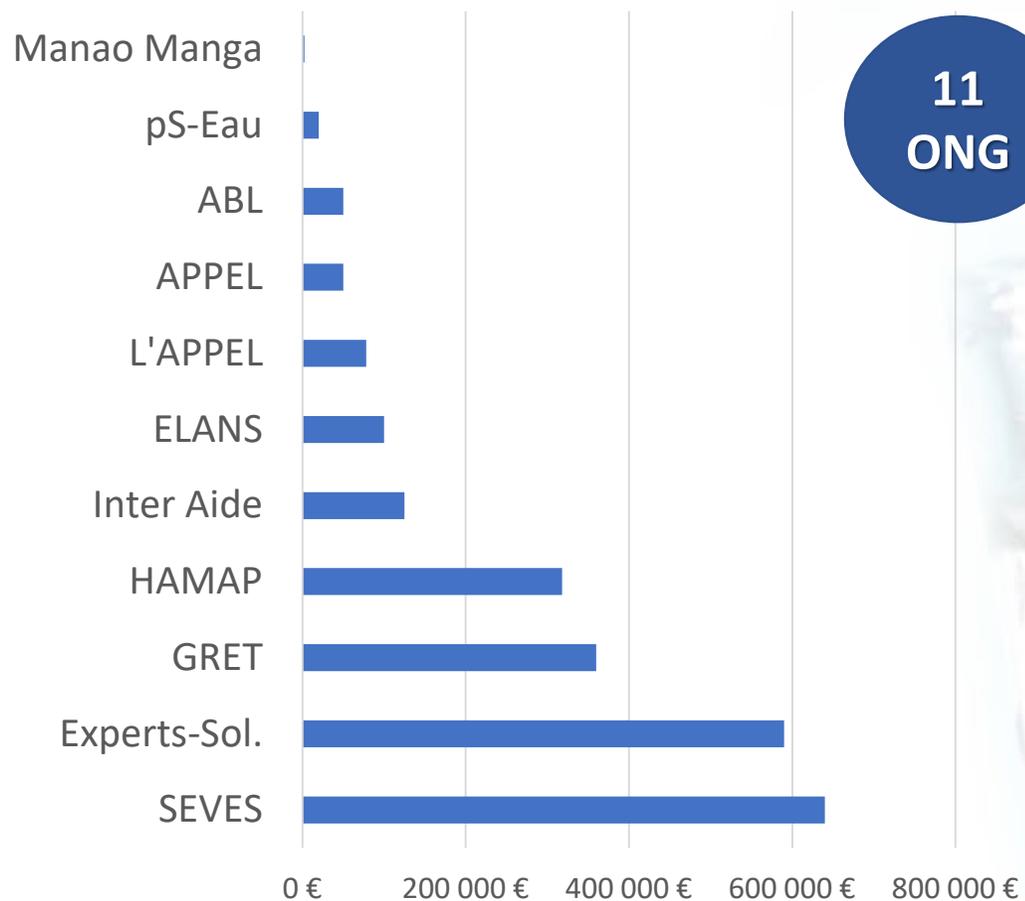
2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

RÉPARTITION DES AIDES PROPOSÉES AU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2023

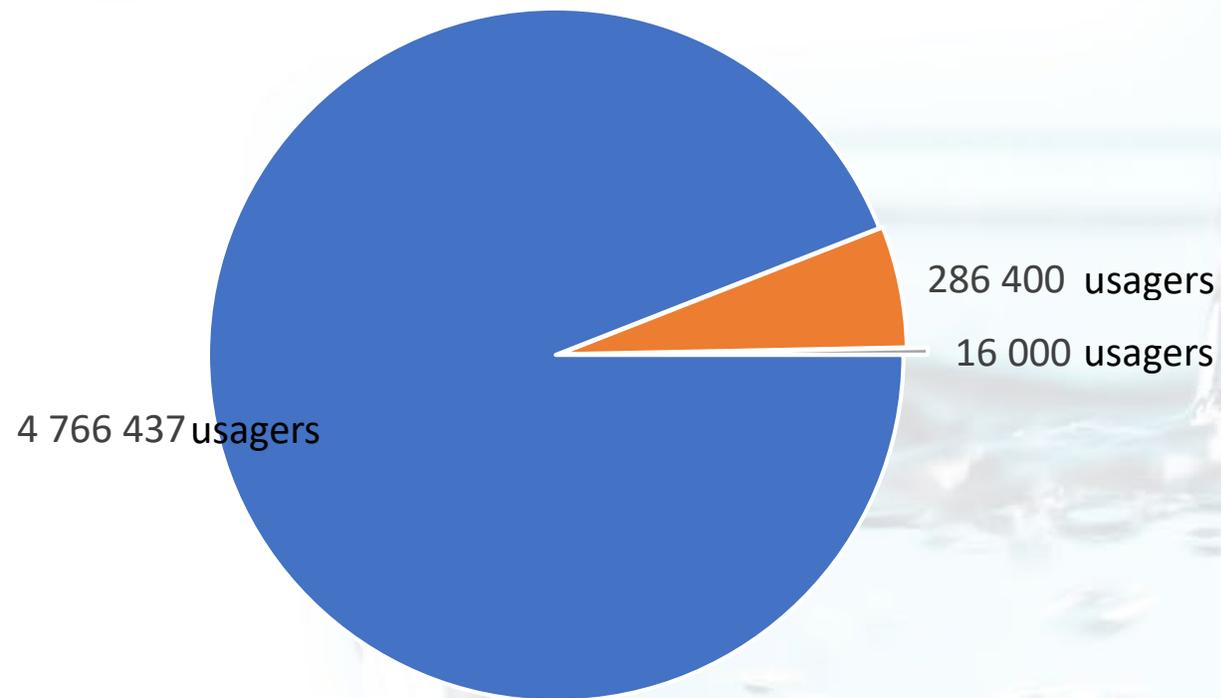


PROGRAMME 2023 : 2,33 M€ ATTRIBUÉS À 19 PROJETS



DEPUIS 1986, LE SEDIF AURA CONTRIBUÉ POUR 45,7 M€ À DES OPÉRATIONS AYANT BÉNÉFICIÉ À 5,1 MILLIONS D'USAGERS

- Terminées
- En cours
- Examinées



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 PROVISIONS

Comité 29/06/23



AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Comité 29/06/23



1923 **100 ANS** 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

RESULTAT ET PROPOSITION D'AFFECTATION

• Excédent d'investissement constaté, à reporter :	10,63 M€
➤ Report à nouveau au chapitre 001 (dépenses)	19,33 M€
➤ Restes à réaliser d'investissement (dépenses)	- 8,70 M€
• Excédent d'exploitation constaté, à affecter :	4,67 M€
➤ Affectation du résultat au compte 1064 <i>(réserves réglementées, plus-values nettes sur cessions de l'actif)</i>	0,03 M€
➤ Affectation du résultat au compte R002 (recettes d'exploitation)	4,64 M€
➤ Résultat cumulé:	+15,302 M€

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

PROVISIONS

Comité 29/06/23



1923 **100 ANS** 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

L'ÉQUILIBRE GLOBAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

+ 1,05 M€ : rémunération du délégataire
 + 1,20 M€ : régularisations comptables
 + 0,80 M€ : protocoles transactionnels
 + 0,60 M€ : sécurité informatique
 + 0,40 M€ : accompagnement juridique
 + 0,43 M€ : annulation de titre
 + 0,04 M€ : provision

Dépenses réelles
d'exploitation
57,82 M€
+ 4,97 M€

Recettes réelles
d'exploitation
132,61 M€
+ 1,01 M€

+ 0,80 M€ : solde compte délégataire
 + 0,20 M€ : produit de cession de parcelle

Dépenses d'ordre
d'exploitation
82,44 M€
+ 0,98 M€

Résultat reporté 4,64 M€

Affectation des résultats 2022

Recettes d'ordre 3,0 M€
+ 0,30 M€

Dépenses d'ordre
d'investissement 13,00 M€
+ 0,30 M€

Ressources d'ordre
d'investissement
92,44 M€
+ 0,98 M€

+ 0,06 M€ : acquisition parcelle R10

Dépenses réelles
d'investissement
142,34 M€
+ 0,06 M€

Solde d'exécution reporté
19,33 M€

- 11,28 M€ : ajustement emprunt d'équilibre

Recettes réelles
d'investissement
43,58 M€
- 11,28 M€

AFFECTATION DU RESULTAT 2022
 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Comité
 29/06/2023

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre - Libellé	BP 2023	Restes à réaliser N-1	Propositions BS	Total
011 - Charges à caractère général	29 259 365,00		2 503 000,00	31 762 365,00
012 - Charges de personnel	9 180 000,00			9 180 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	639 500,00		160 000,00	799 500,00
Total des dépenses de gestion des services	39 078 865,00	-	2 663 000,00	41 741 865,00
66 - Charges financières	5 150 000,00			5 150 000,00
67 - Charges exceptionnelles	8 614 488,18		2 270 300,00	10 884 788,18
68 - Dotations aux provisions et dépréciations			41 439,69	41 439,69
Total des dépenses réelles d'exploitation	52 843 353,18	-	4 974 739,69	57 818 092,87
023 - Virement à la section d'investissement	31 440,96		964 298,49	995 739,45
042 - Opération de transfert entre sections	81 427 205,86		14 000,00	81 441 205,86
043 - Opérations à l'intérieur de la section				-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	81 458 646,82	-	978 298,49	82 436 945,31
Total	134 302 000,00	-	5 953 038,18	140 255 038,18

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre - Libellé	BP 2023	Restes à réaliser N-1	Propositions BS	Total
013 - Atténuations de charges	25 000,00			25 000,00
70 - Ventes de produits	130 770 000,00		800 000,00	131 570 000,00
74 - Subventions d'exploitation	90 000,00			90 000,00
75 - Autres produits de gestion courante				-
Total des recettes de gestion des services	130 885 000,00	-	800 000,00	131 685 000,00
76 - Produits financiers	42 000,00			42 000,00
77 - Produits exceptionnels	675 000,00		210 000,00	885 000,00
75 - Autres produits de gestion courante			100,00	100,00
Total des recettes de gestion des services	131 602 000,00	-	1 010 100,00	132 612 100,00
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 700 000,00		300 000,00	3 000 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				-
Total des recettes d'ordre d'exploitation	2 700 000,00	-	300 000,00	3 000 000,00
Total	134 302 000,00	-	1 310 100,00	135 612 100,00

R002 - RESULTAT REPORTE	4 642 938,18
-------------------------	--------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 255 038,18
--	----------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	140 255 038,18
--	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	BP 2023	Restes à réaliser N-1	Propositions BS	Total
20 - Immobilisations incorporelles	5 320 000,00	240 178,90		5 560 178,90
21 - Immobilisations corporelles	532 000,00	26 252,57	60 000,00	618 252,57
23 - Immobilisations en cours	102 324 578,00	8 432 930,43		110 757 508,43
Total des opérations d'équipement				-
Total des dépenses d'équipement	108 176 578,00	8 699 361,90	60 000,00	116 935 939,90
13 - Subventions d'investissement				-
16 - Emprunts et dettes assimilés	25 410 000,00			25 410 000,00
27 - Autres immobilisations financières				-
Total des dépenses financières	25 410 000,00	-	-	25 410 000,00
45... Total des opérations pour compte de tiers				-
Total des dépenses réelles d'investissement	133 586 578,00	8 699 361,90	60 000,00	142 345 939,90
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 700 000,00		300 000,00	3 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	10 000 000,00			10 000 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 700 000,00	-	300 000,00	13 000 000,00
Total	146 286 578,00	8 699 361,90	360 000,00	155 345 939,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	BP 2023	Restes à réaliser N-1	Propositions BS	Total
13 - Subventions d'investissement	8 695 000,00			8 695 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	46 132 931,18		-11 278 328,05	34 854 603,13
23 - Immobilisations en cours				0,00
Total des recettes d'équipement	54 827 931,18	0,00	-11 278 328,05	43 549 603,13
10 - Dotations, fonds divers et réserves				0,00
106 - Réserves			29 324,22	29 324,22
27 - Autres immobilisations financières				0,00
Total des recettes financières	0,00	-	29 324,22	29 324,22
45... Total des opérations pour compte de tiers				0,00
Total des recettes réelles d'investissement	54 827 931,18	0,00	-11 249 003,83	43 578 927,35
021 - Virement de la section d'exploitation	31 440,96	0,00	964 298,49	995 739,45
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	81 427 205,86	0,00	14 000,00	81 441 205,86
041 - Opérations patrimoniales	10 000 000,00	0,00		10 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	91 458 646,82	0,00	978 298,49	92 436 945,31
Total	146 286 578,00	0,00	-10 270 705,34	136 015 872,66

R001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	19 330 067,24
--	---------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 345 939,90
--	----------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	155 345 939,90
--	----------------

RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES DÉLÉGATAIRES POUR L'EXÉCUTION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2022

Comité - 29 juin 2023



1923 **100** ANS 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

CADRE APPLICABLE AUX RAPPORTS DES DÉLÉGATAIRES

- Cadre réglementaire actualisé par l'art. 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux concessions, sans modifications de fond:
 - « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».
- L'article L. 1411-3 du CGCT précise :
 - « Dès la communication du rapport mentionné à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »
- le rapport produit chaque année avant le 1er juin présente notamment :
 - le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données de l'année précédente [...],
 - un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé,
 - une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
- **La CCSPL a examiné les rapports lors de sa séance du 26 juin 2023.**
- Une fois l'avis du comité recueilli, ils seront transmis aux maires des communes et aux présidents des intercommunalités adhérentes pour être tenus à la disposition du public (art. L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT.)
- Leur présentation aux assemblées délibérantes des collectivités adhérentes n'est pas obligatoire

• RAPPORTS 2022 DES DÉLÉGATAIRES : CONTENU

Veolia Eau d'Ile-de-France, délégataire du SEDIF, a remis son rapport définitif, avant maquettage, le 2 mai 2023.

Ce rapport de 128 pages est complet et conforme aux exigences réglementaires. L'analyse de l'ensemble de l'activité du délégataire pour l'année écoulée est retracée dans le rapport sur le contrôle de l'exécution de la DSP.

Il comporte 4 chapitres complétés des annexes :

- Moyens humains, organisation , engagements
- Satisfaire le client chaque jour
- L'excellence technique au quotidien
- Les éléments financiers

SUEZ, délégataire du SEDIF pour la commune de Seine-Port, a remis son rapport dématérialisé le 17 mai 2023.

Ce rapport de 54 pages est complet et conforme aux exigences réglementaires.

Il comporte 5 chapitres complétés d'annexes :

- Synthèse de l'année
- Présentation du service
- Qualité du service
- Comptes de la délégation
- Organisation du délégataire



FAITS MARQUANTS SUR LE CONTRAT DE DSP RELATIF A LA COMMUNE DE SEINE PORT

- 140 522 m³ facturés (dont un report 2021 de 52 630 m³ : effet de la décision de prolongation intervenue en décembre 2021) et une baisse de 15% des volumes consommés
- Rendement de réseau en hausse à 87,4%
- 100% de conformités sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques
- L'inspection télévisée du forage a été réalisée autour du 12 octobre 2022 avec le renouvellement de la pompe 2 du forage (HS vétusté) : pas d'impact sur capacité de production
- Compte de résultat à l'équilibre

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SEDIF POUR L'EXERCICE 2022

Comité du 29 juin 2023



1923 **100 ANS** 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

RAPPEL DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

▪ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS)

Article L 1413-1 du CGCT : La commission consultative des services publics locaux examine chaque année :

1° le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

Article L. 2224-5 du CGCT : le rapport

- rend compte du prix et de la qualité du service rendu durant l'année écoulée
- communique les résultats des indicateurs réglementaires
- s'accompagne de la note d'information de l'Agence de l'eau

▪ Rapport d'activité

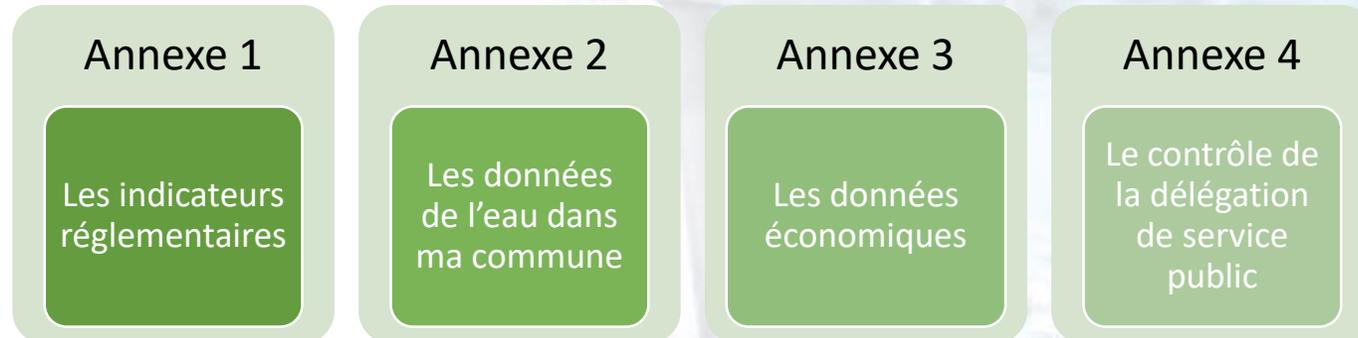
Article L. 5211-39 du CGCT: il retrace l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent et s'accompagne du compte administratif

UN RAPPORT UNIQUE DEPUIS 2016

- Un rapport équilibré en 3 parties



- 4 annexes thématiques sur support USB



LES SUPPORTS ASSOCIÉS ET A VOTRE DISPOSITION

- › livret synthétique "Le service public de l'eau en chiffres" - édition 2023

Diffusion courant juillet :

- › article pour insertion dans les publications des collectivités membres comprenant des données individualisées
- › document PowerPoint pour présentation du rapport annuel d'activité du SEDIF devant les conseils des collectivités adhérentes



www.sedif.com

- › 4 pages sur les résultats du contrôle de la DSP
- › animation rétrospective grand public sur l'année 2022



www.sedif.com > Médiathèque

1923 **100** ANS 2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

Résultats du contrôle de la délégation de service public

Exercice 2022

En tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau et maître d'ouvrage, le SEDIF décide des grandes orientations du service et notamment de la politique d'investissement, des choix budgétaires, des évolutions du service à l'utilisateur et réalise les travaux neufs et les travaux de renouvellement relevant de la gestion de son patrimoine industriel. Le SEDIF exerce également une mission de contrôle des fonctions confiées au délégataire, qu'il mène bien au-delà des obligations précisées par le Code général des collectivités territoriales.

Assurer la continuité de service et être à l'écoute de nos usagers

Le SEDIF est doté des moyens pour assurer un contrôle efficace, pertinent et fondé sur la connaissance du service :

- un accès au système d'information du délégataire depuis les locaux du SEDIF ;
- la liberté de pouvoir consulter toute donnée relative au service public de l'eau en permanence ;
- une obligation de reporting étendue pour le délégataire, qui le respecte en fournissant au SEDIF annuellement et trimestriellement des rapports détaillés sur les différentes missions qui lui sont confiées, mais également lors de demandes particulières nécessaires au suivi de dossier par les équipes du SEDIF ;
- une implication de l'ensemble des services du SEDIF pour assurer un contrôle de la délégation dans ses différentes composantes ;
- l'appui d'un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) assurant un contrôle externe, indépendant, apportant des expertises spécifiques sur les plans technique, juridique et comptable.

Mesurer la perception des usagers, répondre aux attentes

L'observatoire de la qualité du service public de l'eau permet au SEDIF, grâce à un dispositif d'enquêtes téléphoniques mené en continu par un organisme indépendant, d'évaluer le ressenti des usagers quant au service rendu.

En 2022, le niveau de satisfaction globale reste élevé et se situe à 90 %.

► Voir la médiathèque à l'adresse SEDIF : <https://www.sedif.com/medias/actualites/presses/actualites/medias>

Depuis 2021, les enquêtes à chaud complètent ce dispositif en continu. Plus de 91000 usagers ont eu une interaction avec le service public de l'eau ont pu donner leur appréciation.

Réaliser le compte de contrôle eséré

La transparence est au cœur des préoccupations du SEDIF. Les résultats du contrôle eséré sur la délégation sont présentés dans les différentes commissions du SEDIF, dont la commission de contrôle financier et la commission des usagers (CCSU). Le contrôle eséré est audité chaque année par le Comité syndical.

f @SyndicatEauxIDF | in SEDIF



246 Mm³
facturés (+0,4 % / volumes 2021) dont 210,3 Mm³ sur le périmètre du SEDIF

266 M€
de ventes d'eau au abonnés

1 421
salariés

90,9 %
de performance

24,6 M€
de rémédiation (avant pénalités allouées au délégataire pour sa performance, soit 9 % des produits de ventes d'eau



15. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES RÉALISÉES PAR LE SEDIF POUR L'EXERCICE 2022

Comité du 29 juin 2023



BILAN SUR PLUS DE 20 ANS DE LA POLITIQUE FONCIÈRE DU SEDIF

	XIIème Plan (2001-2005)	XIIIème Plan (2006-2010)	XIVème Plan (2011-2015)	XVème Plan (2016-2021)	Plan 2022- 2031	TOTAL
Cessions	12 184 456 €	6 121 014 €	8 688 581 €	756 239 € (dont 153 275€ en 2021)	381 000 €	28 131 290 €
Acquisitions	729 181 €	111 402 €	29 320 650 € (dont 28 M€ pour l'unité d'Arvigny)	389 100 €	150 000 €	30 700 333 €
Solde	11 455 275 €	6 009 612 €	- 20 632 069 €	367 139 €	231 000 €	-2 569 043 €

UNE ACQUISITION: À MONTREUIL - PARCELLE CADASTRÉE E 59 APPARTENANT À UN PARTICULIER SITUÉE 16, IMPASSE PIERRE-DEGEYTER – 150 000€ POUR 141 M²



1923 **100 ANS** 2023
D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET

DEUX CESSIONS: PARCELLE AL 305 - ROUTE DE GALLARDON À SEVRES DE 224 M² EN FAVEUR DE LA COMMUNE – 35 000€

projet d'élargissement de la voirie avec la création d'un aménagement piétonnier par la commune



DEUX CESSIONS: PARCELLE H 238 - 5 RUE DES FUSILLÉS DE LA RÉSISTANCE À PUTEAUX DE 692 M² EN FAVEUR DU CD92 – 346 000€

élargissement de la voirie avec création d'un trottoir et d'une piste cyclable

